



Ville de Concarneau



Conseil municipal
30 septembre 2015

Procès verbal

Conseil municipal du 30 septembre 2015
Ordre du jour

	Mémo du Maire	2
1	Moyens généraux : Rapport d'activité de Concarneau Cornouaille agglomération - Année 2014	3-9
2	Moyens généraux : Rapport d'activité du SIVOM de Concarneau - Trégunc - Année 2014	10
3	Education-Jeunesse : Contrat de ville - 2015-2020	11-14
4	Eau et assainissement : Avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique et parcellaire pour l'établissement des périmètres de protection des captages de Cadol	15-17
5	Eau et assainissement : Travaux usine eau potable du Brunec - Phase B - Autorisation de programme et de crédits de paiement 2015-2016	18
6	Ressources humaines : Modifications du tableau des emplois et des effectifs	19-21
7	Ressources humaines : Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du responsables finances de la ville de Concarneau à CCA	22
8	Direction générale des services : Modification de la représentation dans les instances et commission du personnel - M Anthony LE BRAS par Mme Marie LE MEUR	23
9	Moyens généraux : Convention de participation financière entre CCA et la ville - Fonctionnement du Bac de la ville de Concarneau	24
10	Bac du passage : Demande de subvention au Département pour l'acquisition d'un Bac électrique et la mise en place de pontons d'embarquements	25-26
11	Moyens généraux : Actualisation du coefficient multiplicateur concernant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité	27
12	Moyens généraux : Budget principal - décision budgétaire modificative n°3	28-30
13	Moyens généraux : Budget annexe de l'assainissement - décision budgétaire modificative n°3	31
14	Moyens généraux : Budget annexe de la cuisine centrale - décision budgétaire modificative n°3	32
15	Moyens généraux : Attribution d'une subvention exceptionnelle au COS pour INTERCITES 2015	33
16	Eau et assainissement : Mise à jour du cahier des prescriptions générales des réseaux d'eau potable et eaux usées à destination des aménageurs	34
17	Eau et assainissement : Autorisation de demande de subvention - Etude interconnection eau potable	35-36
18	Direction générale des services : toilettage des compétences de CCA	37
19	Marchés publics : Convention de groupement de commandes pour l'achat, la location et la maintenance de photocopieurs entre la ville de Concarneau, CCA et le CCAS de Concarneau	38-39
20	Urbanisme - foncier : Désaffectation d'un bâtiment communal - Place du général de Gaulle	40-44
21	Urbanisme - foncier : aménagement de voirie -acquisition rue de l'Alma	45
22	Urbanisme - foncier : alignement du lotissement Consorts Caradec - acquisition rue du Zins	46
23	Urbanisme - foncier : aménagement du carrefour de Kerilin - réalisation d'un abri-bus - Vente d'un terrain ville au conseil départemental	47
24	Urbanisme - foncier : Rétrocession parcellaire - programme d'aménagement Résidence Seniors Service - Kerandon	48-49
25	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	50
	Question ouverte du groupe "Concarneau, une nouvelle énergie"	51-52

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 30 septembre 2015

Bien, Mesdames et Messieurs, après les présentations nous allons peut-être nous mettre en place. Il s'avère que les rangs sont un peu clairsemés ce soir, mais le quorum est atteint, rassurez-vous.

Vous prenez place, s'il vous plaît ?

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
Ainsi qu'à la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera M Antony LE BRAS.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du jeudi 24 septembre, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,
- le rapport d'activité 2014 de CCA,
- le rapport d'activité du SIVOM de Concarneau-Trégunc,
- Le projet de contrat de ville pour le quartier de Kerandon.

Par ailleurs, vous trouverez sur votre table un rapport modificatif concernant la désaffectation d'un bâtiment communal, place du général de Gaulle.

Je vous demande de bien vouloir accepter son inscription à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

L'inscription à l'ordre du jour du rapport modifié est adoptée à l'unanimité par 32 voix pour.

En date du mercredi 5 août 2015, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Ceux qui s'abstiennent ?

Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité par 32 voix pour

En date du lundi 28 septembre, j'ai reçu par mail du groupe « Concarneau, une nouvelle énergie », une question ouverte qui sera traitée en fin de séance.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 12 novembre 2015 à 19h00.

Voilà pour la présentation.

Nous avons 25 points à l'ordre du jour de ce soir, des points divers et variés, de l'urbanisme, des finances, des ressources humaines. Il y en a pour tout le monde.

Conseil municipal du 30 septembre 2015

1	Moyens généraux : Rapport d'activité de Concarneau Cornouaille agglomération - Année 2014
---	---

M André Fidelin :

Il me revient le privilège ou le soin de vous présenter le rapport de Concarneau Cornouaille Agglomération pour l'année 2014. Nous allons passer les slides, mais nous n'allons pas nous attarder sur chacune des pages. Les conseillers communautaires ont eu connaissance de ce rapport au mois de mai 2015.

Les conseillers municipaux non-communautaires sont aussi informés grâce à ce rapport d'activité pour l'année 2014.

Je vais rester très synthétique pour la présentation.

Nous sommes en 2014, et l'application de la loi NOTRe et la mutualisation ont apporté des modifications pour 2015, mais là, nous sommes bien sur le bilan de l'activité de 2014.

Comme vous le savez, CCA regroupe 9 communes et représente 51 199 habitants. 45 conseillers communautaires composent le conseil. 43,8 millions d'euros représentent les budgets de fonctionnement et d'investissement de CCA.

Les vices-présidents, que vous connaissez, ce sont les maires des 9 communes, plus François Besombes et Guy Pagnard qui sont chargés de compétences, l'un de transport et l'autre concernant la mutualisation et les espaces communautaires.

Sur le slide suivant nous avons un rappel des compétences du territoire. Les compétences obligatoires tout d'abord, avec le développement économique d'intérêt communautaire (qui sera modifié en janvier 2017), l'aménagement de l'espace communautaire, les transports en commun (depuis le passage en Communauté d'agglomération en 2012), l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

En ce qui concerne les compétences optionnelles, nous avons la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la construction, aménagement et entretien des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, l'action sociale.

Dans les compétences facultatives nous retrouvons l'environnement et le cadre de vie, la qualité de l'eau, l'assainissement et le SPANC, l'eau potable et l'état des lieux des réseaux, l'aménagement, l'urbanisme, la communication électronique, la voirie et l'état des lieux, le tourisme, les actions culturelles.

Voilà donc les compétences qui sont reprises dans les statuts de CCA.

J'avais une présentation synthétique où il y avait beaucoup de chiffres mais j'ai pensé que nous pouvions balayer assez rapidement le rapport d'activité à l'écran pour laisser l'expression se mettre en place.

Mais ce rapport est relativement bien illustré. Par l'illustration, nous retenons parfois davantage que par les mots ou les chiffres.

En ce qui concerne le foncier économique, CCA a un parc d'activité à Colguen, 5 compromis de vente ont été signés en 2014. Les travaux de desserte de la société Socorex ont été achevés. Il y a eu également la rénovation de la voirie sur la zone d'activités de Dioulan à Rosporden, la réservation d'un terrain à Cleun Nizon à Pont Aven, un permis d'aménager à Kerampaou à Melgven pour l'extension du parc, et à Tourc'h il y a un projet d'extension du parc d'activités.

En ce qui concerne le mobilier d'entreprise, il y a la poursuite des travaux de la pépinière d'entreprises qui est aujourd'hui terminée, deux campagnes d'actualisation des catalogues des locaux disponibles, le démarrage des travaux de rénovation et de réhabilitation du commerce l'Hermine à Tourc'h. Là nous étions sur l'installation des entreprises mais il y a aussi l'animation économique avec des études stratégiques, des montages d'animations. Il y a également le soutien direct par le versement d'une avance remboursable aux entreprises par rapport à un cahier des charges. Et là précisément, c'était marée haute en 2014, avec une reconduction totale des soutiens financiers ou adhésions aux partenaires économiques.

En ce qui concerne l'emploi, il y a la poursuite du travail partenarial avec ACTIFE, PÔLE EMPLOI et la MISSION LOCALE avec entre autres l'attribution de subventions. La convention de revitalisation concernant le bassin d'emploi suite à la fermeture des sites Boutet-Nicolas.

Je peux vous donner quelques chiffres. Il y a eu en mai 2014 au Cinéville, le 6^e forum de la création et reprise d'entreprise.

Les 1^{res} assises des entreprises locales se sont déroulées à Rosporden.

Je ne vais pas m'attarder sur les différents sujets.

CCA soutien les filières porteuses comme les activités maritimes, CCA participe à concurrence de 1,4 M€ à la modernisation et à la mise aux normes de l'aire technique de réparation navale du port de Concarneau.

Elle aide également à la promotion de la filière éco-construction par le salon qui a eu lieu à la Cocopaq à Mellac.

L'écopôle est maintenant terminé, sa construction avait débuté en 2014. Un cahier des charges très stricte sur le développement durable a été respecté.

Les journées de l'éco-construction, je viens d'en parler.

Nous passons au volet, valoriser le patrimoine.

CCA et les offices de tourisme collaborent depuis plusieurs années au développement de l'offre touristique du territoire. Par ailleurs, par son appui à Bretagne Vivante, CCA soutient l'éducation à la protection de l'environnement auprès du public.

L'attractivité et la pédagogie :

Le développement de la randonnée, les circuits d'interprétation.

L'éducation à l'environnement par Bretagne vivante. 40 animations nature ont été réalisées. 24 candidats au concours des maisons fleuries, 18 journalistes ont été accueillis à CCA en partenariat avec l'Agence départementale du tourisme. 2008 élèves ont été sensibilisés par Bretagne vivante sur l'environnement.

Les musées de CCA :

Le musée de Pont-Aven est en chantier, vous avez quelques illustrations, il devrait être terminé dès novembre ou décembre de cette année pour une ouverture en mars 2016.

Le musée de la pêche, nous en avons parlé au dernier conseil communautaire la semaine dernière. Il fait l'objet d'une étude de faisabilité et d'opportunité sur sa réhabilitation. Je ne vais pas revenir dessus.

Les musées en mouvement :

Il s'agit des expositions. L'exposition itinérante « Le musée éphémère » a obtenu une Marianne d'or.

Les actions clés :

La 10^e nuit des musée s'est déroulée le 17 mai 2014.

Un projet est en cours avec l'orchestre symphonique de Bretagne.

Le musée de la pêche a reçu 35 153 visiteurs en 2014 pour 34 944 en 2013. Nous pouvons voir qu'il y a une légère augmentation. Cette année le chiffre de 35 000 était déjà atteint fin août. C'est quand même intéressant de le signaler.

Les journées du patrimoine ont accueilli 2 323 visiteurs.

Voilà ce qu'il faut retenir en gros.

Les réseaux culturels :

La coordination culturelle se renforce depuis janvier 2014. Elle permet à CCA d'élaborer en concertation avec les acteurs du territoire, un projet partagé de développement culturel communautaire. Il s'appuie sur 4 axes d'actions culturelles existantes : les enseignements musicaux, la lecture publique, le multimédia, et le soutien aux réseaux culturels.

Voilà en ce qui concerne la compétence élargie sur les différents axe.

Il s'agit surtout d'interventions dans les écoles du territoire avec des interventions de musiciens-intervenants. La lecture publique, là nous sommes dans la convergence de logiciels informatique. Nous sommes sur la mise en réseau de la lecture publique sur notre territoire.

Les usages du numérique sur ces fondamentaux :

L'E-Bus se déplace dans les communes de notre territoire.

Il y a des actions partenariales et des projets surtout en ce qui concerne les rencontres parents-élèves, les ateliers de prévention aux risques liés aux mauvais usages de l'internet.

Les espaces aquatiques :

Nous avons l'espace aquatique de Rozenduc à Rosporden et l'Atlantide au Porzou.

Fruit d'un important programme d'investissement par CCA, les deux centres aquatiques à Rosporden et Concarneau contribuent à offrir des services de qualité et de proximité. Au delà des équipements, l'offre proposée par CCA est large et diversifiée : cours d'apprentissage, séances d'aquagym, aquabike.

Notre territoire est doté de deux équipements performants au vu des chiffres que nous pouvons retenir non seulement à Rozenduc mais aussi à l'Atlantide.

L'Atlantide a été inauguré en mars 2014, en présence des partenaires financiers de l'opération. Suite à un défaut technique sur le carrelage, le centre a dû fermer le reste de l'année. Les personnels ont été mis à disposition des services de CCA.

Je ne vais pas revenir sur le litige lié au carrelage. Nous regardons devant et nous nous rendons compte, par les inscriptions de septembre dernier, que ces deux espaces aquatiques sont deux équipements structurants sur notre territoire avec un programme d'animations très varié, aquagym, aquabike et j'en passe.

Un autre thème maintenant, accompagner les âges de la vie. Au travers du RAM par exemple, cela concerne les gardes auprès des jeunes enfants. C'est une réorganisation territoriale du service puisque la commune de Melgven a intégré le RAM. Nous sommes sur un projet de fonctionnement 2015-2018, avec la caisse d'allocation familiale du Finistère. Ce service

répond aux attentes des parents. C'est un service qui fonctionne très bien. Différents projets sont à l'étude concernant la petite enfance.

Le CISP (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance), qui précédemment était une compétence communale intervient dans les écoles, surtout à l'égard des jeunes collégiens.

Accompagner les âges de la vie, c'est aussi le CLIC, le Centre local d'information et de coordination qui apporte un soutien aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et à leur entourage. Cela s'adresse aux personnes âgées. Le CLIC est un service d'évaluation sociale des situations des personnes âgées. C'est surtout un service d'orientation, de coordination et aussi de participation à des réunions d'information. En 2014, du 13 au 18 octobre a eu lieu, comme chaque année au mois d'octobre, la semaine bleue à laquelle CCA participe, par des forums et des animations extérieures, pour permettre à des personnes isolées de sortir. Ce sont des animations qui permettent d'améliorer les relations de proximité avec les personnes âgées.

Améliorer le cadre de vie, nous sommes là dans le logement. CCA, par sa compétence habitat élabore son Plan Local d'Habitat PLH. Au regard de ce PLH, c'est l'OPAH, programmation des logements, mais aussi et surtout la rénovation énergétique, la rénovation de logements précaires, c'est un accompagnement financier pour ces habitats dans le but de faire de la rénovation énergétique, mais aussi réduire la précarité de certains logements.

Au niveau de l'énergie, c'est l'adoption du PCET, plan climat énergie territorial. Il y a un certain nombre de dispositions qui seront prises. C'est certainement insuffisant et ça le sera puisque nous sommes sur 2018-2020, et nous l'avons vu la semaine dernière lors d'échanges en communauté d'agglomération, pour faire remarquer que nous sommes certainement au-delà de ce que nous pourrions faire, mais aujourd'hui, il y a des freins qui ne nous concernent pas. Mais il faut avancer sur ce PCET.

En ce qui concerne le milieu naturel, il faut le préserver. Les programmes de gestion sont au travers du SAGE entre autre.

Préserver les ressources en eau demeure un enjeu fort pour le territoire. Des actions concrètes sont déployées dans le cadre de programmes de gestion des cours d'eau et de réduction des pollutions dues aux pesticides non-agricoles. Voilà les actions qui sont menées en direction des services techniques communaux et des jardiniers amateurs.

Il faut savoir qu'à Concarneau et dans la plupart des communes, les pesticides ne sont plus utilisés pour le désherbage. C'est insuffisant, mais nous devons montrer l'exemple.

Des interventions sont menées pour restaurer la continuité écologique dans les zones humides.

Il y a quelques chiffres intéressants, 63 km de ruisseaux entretenus, 2 diagnostics menés sur les pratiques de désherbage dans les communes, 661 propriétaires ont été contactés dans le cadre du programme d'entretien des berges, nous en avons parlé la semaine dernière. 1540 anguilles ont été comptabilisées, en effet, la pureté de l'eau permet de faire revenir les poissons dans nos rivières.

CCA est concernée par le Service public d'assainissement collectif. Le SPANC effectue des missions de contrôle et de conseil auprès des usagers. Il assure la vérification des installations neuves ou réhabilitées ainsi que les contrôles périodiques de fonctionnement sur les installations existantes.

Vous avez là quelques chiffres sur les exécutions des contrôles.

Les déchets, ensuite. C'est une compétence obligatoire de CCA. C'était d'ailleurs la première compétence obligatoire de CCA. La collecte des déchets se fait au quotidien. Il y a une information, sensibilisation au tri et à la prévention des déchets. De nombreuses améliorations ont été apportées mais beaucoup reste à faire. L'objectif était de réduire de 7 % le tonnage des déchets entre 2011 et 2016. C'était un programme local de prévention. Je

pense que nous y arriverons. Les courbes montrent aujourd'hui que oui. Un programme de compostage a été mis en place, le tri et le recyclage, la réduction des déchets via des campagnes de sensibilisation. Des actions de prévention et de pédagogie sont aussi menées dans les collèges. Il y en a eu entre autre à Pont-Aven.

En ce qui concerne la mobilité, le réseau de transport Coralie participe à l'offre de déplacements pour les habitants de CCA. Les partenariats développés avec les autres acteurs de la mobilité (communes, Conseil général, Région) permettent d'étendre et de diversifier les modes de déplacements : modes doux, covoiturage, intermodalité avec le train. Nous le verrons parce qu'il y a une délibération concernant ce sujet.

2014 a vu arriver un nouvel exploitant transport, le contrat d'exploitation avec la société Kéolis arrivait à échéance au 31 décembre 2014, suite à un appel d'offre, la gestion du réseau de bus a été confiée à un nouvel exploitant, la société Idéabus, qui est une société régionale et qui a rejoint CCA pour le transport dans le cadre du marché public pour les années 2015-2018.

Une desserte scolaire adaptée avec le Conseil départemental et les autres communes. CCA réaffirme également l'importance de la Gare de Rosporden qui est la gare d'entrée de notre territoire. Il est important que le réseau de transport soit efficient pour permettre aux citoyens de continuer leur transport sur Concarneau entre autre.

Un Plan global de déplacement a été lancé en 2014.

Les lignes à la demande sont en constance augmentation, une hausse de 43 % du nombre de voyages a été remarquée entre 2013 et 2014. C'est une notion importante du transport. Vous savez qu'il y a le tronç commun Rosporden-Concarneau-Trégunc. La ligne à armature. Mais il y a aussi les lignes à la demande sur les différentes communes. Grâce à la participation des citoyens nous avons pu adapter ce service dans les communes en fonction des besoins et des utilités.

Le dispositif Coralie Plages a été reconduit en 2014. Cela permet ainsi à l'ensemble des habitants du territoire de rejoindre les plages pendant les deux mois d'été. 952 voyages ont été effectués. 132 000 € de subventions ont été apportées aux communes pour le transport scolaire et les accompagnateurs. 1 712 élèves sont transportés chaque jour. Le ticket Coralie coûte 1 €.

L'aménagement numérique vise à lutter contre la périphéricité, à renforcer l'attractivité économique du territoire et à réduire la fracture numérique. Il tend à développer les usages de l'Internet et ses applications concrètes dans le télétravail ou le maintien à domicile des personnes âgées. 1,3 M € ont été investis par CCA pour la première tranche de mise en œuvre du programme Bretagne Très haut débit par Mégalis.

Actuellement, les études pré-opérationnelles de la première zone de fibre à l'abonné (centre ville de Rosporden et périphérie sud, ont également été lancées fin 2014 pour une durée de 10 mois. La construction du réseau viendra ensuite à partir d'octobre 2015 pour une mise en service des premiers abonnements grand public aux alentours de septembre 2016. 2014, en matière de très haut débit, est l'année de la concrétisation après de nombreuses années d'études et d'élaboration du projet aux échelles nationale, régionale et locale. Pour cette première tranche de travaux, 2014-2016, cinq zones de montée en débit portant sur les secteurs les plus mal desservis du territoire de CCA ont été mises en chantier. Elles permettront des améliorations significatives de débit dans ces secteurs à partir du 4^e trimestre 2015.

Vous avez pu vous rendre compte qu'en ce qui concerne Concarneau, Orange est en train d'installer par sous-traitance, les armoires sur la ville actuellement.

Je ne vais peut-être pas rentrer sur les éléments financiers. 43,8 M €, nous l'avons vu tout à l'heure, c'est le budget total. En 2014, nous sommes à 23,8 M€ de dépenses de gestion. L'épargne brute est à 5,6 M€. Les intérêts de la dette sont à 0,2M€. L'investissement est à 15,3M€ pour les dépenses d'équipement, avec 0,2M€ de remboursement du capital de la

dette. Ça fait rêver, mais c'est une jeune collectivité. Certainement que dans les années futures, ces chiffres seront modifiés. Je ne vais pas entrer dans les camemberts, même si je suis normand.

Le renouvellement du conseil communautaire a eu lieu en mars 2014. 45 conseillers communautaires ont été élus, un nouveau président a été désigné, André Fidelin et 9 vices-présidents.

Au niveau des ressources humaines, il y a 134 agents à CCA. Il y a eu 4 départs et 13 arrivées en 2014. 7 agents ont été mis à disposition dans le cadre de la mutualisation et un service commun a été créé. Voilà pour 2014.

Pour terminer, 2014 a permis la finalisation du schéma de mutualisation des services. Les domaines de mutualisation proposés au schéma, par ordre de priorité dans le temps, à partir de 2015 :

- les systèmes d'information,
- l'instruction des documents d'urbanisme,
- les finances et la stratégie financière et fiscale, (c'est en cours de réflexion, la prochaine commission mutualisation est le 6 octobre sur ce sujet)
- les marchés publics,
- les ressources humaines (mutualisation en cours),
- l'énergie et le développement durable,
- la lecture publique (dans le cas d'un non transfert de la compétence),
- l'archivage,
- l'assistance technique,
- les services techniques.

Voilà ce qui a été repris dans le schéma de mutualisation. Il y a déjà des avancées par rapport à ce schéma.

Derrière, vous avez l'organigramme de CCA.

Les systèmes d'information qui est le premier service mutualisé. C'est un service de territoire.

Il y a également le SIG, système d'information géographique.

En ce qui concerne la communication, vous avez le magazine Passerelle. Vous avez également un certain nombre de documents d'information concernant les transports, l'E-bus, les différents équipements.

La promotion de l'événementiel, en 2014 il y a eu l'ouverture de l'espace aquatique l'Atlantide, le dossier de presse « 20 ans d'intercommunalité », l'inauguration de l'hôtel communautaire, l'animation des musées, la semaine bleue, les concours des maisons fleuries, les rendez-vous économiques, la semaine du développement durable.

Voilà un aperçu des activités de CCA en 2014. Vous m'en excuserez, j'ai peut-être été un peu vite.

D'ailleurs, dans ce conseil municipal, plusieurs délibérations ont été présentées à CCA. Il n'est peut-être pas nécessaire de trop s'attarder sur celles-ci, sauf si bien entendu les élus non communautaires ont des questions sur le sujet, puisque le reproche nous a été fait que ces conseils communautaires duraient trop longtemps. C'est vrai que si nous pouvons être un peu plus synthétique et plus concis, nous allons essayer ce soir de le faire.

Est-ce que vous avez des interventions sur ce rapport 2014 de CCA ?

Oui, Mme Le Meur :

Mme Gaël Le Meur :

Juste avant d'aborder le point que je voulais aborder, je ne me suis pas plainte, puisque vous

faites référence au conseil communautaire, de la durée du conseil, cela a été mal retranscrit. Je me suis plainte du fait qu'on ne prenait pas le temps de débattre, notamment le dernier point qui me semblait important et qui a été bâclé. Les conseils peuvent durer 4 ou 5 heures, cela ne me dérange absolument pas à partir du moment où on peut prendre le temps de débattre sur chaque délibération.

Cette précision étant apportée, sur la présentation très complète que vous avez pu faire, je voulais revenir sur un point. Vous avez abordé le numérique. Dans le cadre de la politique de la Région à côté de Bretagne très haut débit, nous avons tout un panel d'aides pour justement lutter contre la fracture numérique. Au moment de la construction de l'hôtel communautaire, il a été apporté un soutien pour la mise en place du point visioconférence, avec l'encouragement que ces points de visioconférence puissent être ouverts aux associations et aux entreprises pour qu'ils puissent en bénéficier et l'utiliser. Ce n'est pas du tout précisé dans le document, mais il serait intéressant de prévoir pour 2015 ou 2016 une communication vis à vis des acteurs concernés, sur ce sujet, de manière à ce qu'ils puissent bénéficier de ce point visioconférence qui est très pratique au quotidien. Je le pratique et d'autres le font et c'est vrai que l'idée était quand même de pouvoir l'ouvrir au plus grand nombre. Merci.

M André Fidelin :

Ok. J'ai noté. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je trouve utile d'informer mes collègues du conseil que je me suis abstenu pour valider le rapport d'activité 2014 à CCA, tout simplement pour dire que j'avais des divergences d'appréciation sur un certain nombre de dossiers. Je pense en particulier à la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la gestion des transports et des interrogations également sur la mutualisation des services et le service rendu à la population. Je pensais utile d'informer le conseil que je m'étais abstenu

M André Fidelin :

Très bien. Il n'y a pas d'autres interventions ? Nous prenons acte. Il n'y a pas de vote de toute façon, c'est un rapport.

Bien, le deuxième point, je vais laisser la parole à Bruno Quillivic qui va nous présenter son rapport d'activité du SIVOM.

Le rapport d'activité n'entraîne aucun vote, c'est un dont acte.

M Bruno Quillivic :
(lecture du rapport)

Je ne vais pas lire tout le rapport. Je rappelle juste quelques éléments. Le SIVOM a délégué la gestion de la station d'épuration à l'entreprise Suez, anciennement Lyonnaise des eaux jusqu'à la fin de l'année 2015. Nous sommes en plein renouvellement de délégation de service public, la gestion de l'aire d'accueil à la société SG2A, l'Hacienda jusqu'en juin 2016.

J'ai quelques remarques concernant la STEP. Le rapport fait apparaître un taux de conformité de 100 % des traitements en 2014. Une erreur s'est glissée dans le document du rapport du délégataire, il faut lire 13 131 abonnements et non 12 580, ce qui induit une légère augmentation du nombre d'abonnements. Enfin la baisse du volume facturé en 2014, vient du fait qu'un relevé de consommation d'eau sur lequel est basée la facture d'assainissement, a été réalisé à cheval sur 2014 - 2015. Il faut donc s'attendre à une hausse du volume facturé en 2015.

En 15 ans de fonctionnement, la station d'épuration a traité 35 millions de m³ d'eau, ce qui représente la superficie totale de Concarneau et Trégunc, recouverts de 40 cm d'eau. 40 000 tonnes de boues humides ont été évacuées soit en compostage, soit en épandage. Ce qui représente 1 600 camions qui mis bout à bout auraient une longueur de plus de 25 km. 24 000 tonnes de charges organiques ont été traitées, ce qui équivaut au traitement de la pollution générée par 200 millions d'habitants en une journée. Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, il faut noter une baisse de la fréquentation en 2014, en raison d'expulsions suite à des problèmes d'impayés. Le SIVOM a dans le courant de l'année mis en place un système d'échéancier, qui a permis un retour des familles dans l'aire. En 2015, nous sommes revenus à des chiffres de fréquentation similaires à ceux de 2013.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Ce n'est pas sur le rapport en lui-même, mais c'est simplement pour signaler que là-aussi nous avons une divergence d'appréciation sur le mode de gestion du service d'assainissement. Donc, simplement pour information, nous avons voté contre le renouvellement de la délégation de service public, notamment en 2015, nous préférons un système de régie directe. C'est à titre d'information.

M André Fidelin :

Très bien, il n'y a pas d'autres interventions ?

Je considère que le rapport d'activité du SIVOM est acté.

Le rapport d'activité n'entraîne aucun vote, c'est un dont acte.

M Éric Malléjacq :
(lecture du rapport)

Je vais apporter quelques petites précisions. Le quartier de Kerandon a été retenu parmi les 1 300 quartiers dans le cadre de la politique de la ville en 2014. Il faut savoir que le seul critère qui a été retenu par l'État pour définir cette possibilité, était la pauvreté. Pour mémoire, en France 705 villes sont concernées et auront des quartiers qui bénéficieront d'un contrat de ville, dont 32 en Bretagne. Concarneau n'a qu'un seul quartier, et c'est le quartier de Kerandon.

Sur la diapositive que vous avez là, figure à la fois le quartier réglementaire qui est ici au centre et en jaune. Il correspond à cette zone qui a été définie par l'État et dans laquelle figure une concentration de pauvreté qui a été déterminée. Tout autour figure la bande des 300 mètres que l'on appelle le quartier vécu et dans lequel figurent les différentes structures qui sont utilisées le plus souvent par les habitants du quartier. Nous avons également fait en sorte que le collège des Sables-blancs puisse être inclus dans ce quartier vécu, parce que la majorité, sinon la totalité des jeunes du quartier de Kerandon sont scolarisés au collège des Sables-blancs.

Très schématiquement, le contrat de ville a été réalisé à partir d'une démarche partenariale, d'une part, c'est important. Durant l'année 2014, début 2015, plusieurs réunions ont eu lieu pour cette préparation du contrat de ville. Beaucoup de partenaires y ont été associés, des institutionnels tels que l'État, l'Éducation nationale, la cohésion sociale, le Conseil départemental, le Conseil régional, et j'en oublie très certainement, les associations du quartier de Kerandon, ça c'est très important, mais aussi quelques citoyens.

La première étape a été la rédaction d'un diagnostic. Je vais juste très rapidement vous en donner les lignes principales. Il a été identifié sur le quartier de Kerandon, des éléments de fragilité. Premièrement, une diminution de la population, quelque 6 % de population en moins entre 2007 et la période actuelle, une population vieillissante et isolée. C'est un point important et c'est un isolement qui touche essentiellement les personnes âgées et les familles mono-parentales.

Des difficultés sociales et scolaires, des liens avec des parents difficiles, des problèmes de parentalité, des problèmes de santé également ainsi que des difficultés qu'ont beaucoup de jeunes pour sortir du quartier.

En plus de cela, on constate un taux de chômage important et relativement peu de mixité sociale, des logements qui sont peu adaptés de par leur taille et leur capacité d'accessibilité, ainsi qu'une image négative du quartier.

Cependant, il faut en souligner les atouts. Les atouts sont la présence d'équipements publics qui sont nombreux sur le quartier, je ne vais pas les lister. Il y a une vue mer, c'est un élément qui a été noté par plusieurs participants aux différentes réunions. Une desserte très convenable par les transports en commun, le fait également que les habitants les plus anciens du quartier s'y plaisent. C'est quand même un élément assez intéressant. Il y a également peu de délinquance, contrairement aux idées que pourraient s'en faire d'autres concarnois.

À partir de ce diagnostic, différents axes ont été retenus, ils ont été évoqués tout à l'heure dans le corps de la délibération. Le premier axe est celui de la cohésion sociale, le dispositif de réussite éducative, j'en parlerai peut-être un petit peu plus tout à l'heure. Un autre axe concernant l'accompagnement global des habitants, permettant une promotion et une prévention pour la santé, une amélioration du partenariat entre les différents acteurs intervenant sur le quartier et permettant également d'aller vers les publics. Un autre point étant celui de recréer du lien social par un travail de proximité. Il a été retenu la possibilité de mettre en place un adulte relais sur le quartier.

Dans une autre dimension qui est celle du cadre de vie et du renouvellement urbain, les grands axes vont dans le sens de banaliser le quartier et de le fondre avec le reste de la ville, de le désenclaver et d'assurer également une mixité dont nous parlions tout à l'heure. Cela peut passer par une amélioration des liaisons entre les quartiers, par une requalification des logements, à savoir par une amélioration de leur accessibilité, de leur taille également, afin de pouvoir y faire venir à la fois des personnes jeunes et d'assurer un maintien des personnes plus âgées, et d'autre part de créer des centralités par les équipements publics et

éventuellement aussi par des équipements médicaux.

Pour le 3^e et dernier point qui est l'emploi et l'économie, il a été noté de favoriser l'accès des habitants aux dispositifs de droit commun qui existent déjà, pour l'information de proximité et l'accompagnement à la création d'entreprise. Le rapprochement avec les entreprises dans le cadre d'immersion, de formation professionnelle, de stages et de conforter l'activité commerciale.

Je reviens juste rapidement sur le DRE pour lequel la ville de Concarneau a souhaité garder le pilotage en parfait accord évidemment avec CCA pour les raisons que nous évoquions tout à l'heure et qui sont celles de la connaissance des publics et des structures.

Bien sûr, le DRE n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs existants en particulier les dispositifs de soutien scolaire qui sont déjà mis en place par l'Éducation nationale, pas plus qu'à l'accompagnement des familles qui est mis en place dans le cadre du CDAS. Son but est de soutenir les familles en difficulté et de mettre en place des parcours individualisés ainsi que des actions collectives. Tous ces derniers mois, la direction éducation jeunesse a travaillé pour mettre en place les différents axes qui permettront d'assurer et d'améliorer la lisibilité de ce parcours et d'en assurer aussi la promotion et la connaissance des familles et des différents intervenants et professionnels qui travaillent sur le quartier.

En effet, pour être connu et être efficace, le DRE doit être à la fois connu des familles et des partenaires et aussi recueillir l'adhésion des familles. Nous avons également formalisé l'appel à projet, vous l'avez aussi en annexe et dans lequel figurent à la fois les priorités qui sont retenues pour ces appels à projet ainsi que les critères de sélection. Grâce à ce travail, le DRE est prêt à fonctionner.

Je vais juste terminer en résumé, en disant que le Contrat de ville que vous avez sous les yeux est l'aboutissement d'un gros travail qui est effectué depuis plus d'un an par les services et les élus de CCA et de la ville de Concarneau. Il faut souligner la qualité de ce travail qui n'a pas été facile au départ, ainsi que l'implication de CCA et de son vice-président qui est Albert Hervé, il a beaucoup travaillé sur ce dossier, chacun a dû trouver sa place dans un dispositif qui restait à construire dans un temps relativement contraint.

Remercions bien évidemment tous les autres partenaires.

Ce document pointe du doigt les difficultés mais aussi les atouts de Kerandon dont il faudra bien évidemment tenir compte. J'en profite pour signaler et regretter que malgré les difficultés évidentes Kerandon n'a pas été retenu dans le PNRU privant le quartier de financements qui auraient été bienvenus et, à mon avis légitimes.

Ce document est aussi la trame pour des actions qui seront entreprises dans le quartier, ce qui est le plus important, actions qui seront bénéfiques au quartier mais également à ses habitants.

Pour le choix des actions, il faudra privilégier l'efficacité et éviter le saupoudrage. Un accent a été également mis sur la visibilité du contrat de ville pour les habitants, adultes relais, référents DRE.

Ben sûr, j'en suis conscient, le contrat de ville ne réglera pas tout seul les problèmes de Kerandon. Ça n'est d'ailleurs pas sa vocation et il n'en a pas les moyens. Par ailleurs, il ne se substituera pas au dispositif de droit commun existant sur le quartier, comme par exemple le soutien scolaire. Mais c'est une réelle opportunité pour notre ville et le quartier de Kerandon pour améliorer les conditions de vie de ses habitants, en les associant, ce qui est nouveau et important, d'où l'importance également des conseils de citoyens. J'espère enfin que ce document sur lequel nous allons nous prononcer ce soir et surtout les actions qui vont en découler contribueront, autant que possible, à réduire les inégalités, à banaliser Kerandon et à en faire un quartier comme les autres.

M André Fidelin :

Merci Éric pour cette présentation très complète. Pour résumer très rapidement, le contrat de ville est très encadré par la loi tout d'abord, et deuxièmement, le contrat de ville reprend les grandes lignes. Mais après, ce contrat, il faut le faire vivre. Dans la proximité, il faut absolument que les acteurs et les partenaires puissent aussi être proches des habitants pour qu'ils ressentent l'intérêt de ce contrat de ville. Cela me paraît primordial.

Est-ce que vous avez des remarques sur cette présentation complète ?

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, je vais rappeler ce que j'ai pu dire lors d'un comité de pilotage qui a eu lieu avec

l'ensemble des partenaires au début du mois de septembre. Il me semble souhaitable que dans un tel contrat, au moins dans son préambule, on fasse référence au principe de laïcité. Je l'ai dit, cela avait été accepté par l'éducation nationale et cela me semble tout à fait justifié dans un tel contrat. Monsieur l'adjoint, vous avez dit qu'il ne fallait pas que ce soit l'objet de saupoudrage dans les actions. Effectivement, il faut que cela soit un plus, à la fois pour le quartier, et les habitants. Quelques partenaires ont exprimé le désir que ce ne soit pas simplement qu'un tiroir-caisse. Il faut là que nous travaillons sur des appels à projet. Cela n'a pas été le cas pour l'instant et le Conseil départemental travaillera à ce que ce soit fait dans les années à venir.

J'ai aussi une interrogation à la page 16 du contrat lorsqu'il est dit que les nouveaux résidents de Kerandon viennent de Concarneau à 55 %, des autres communes de l'agglomération à 12 % et du reste du département à 33 %. Cela fait 100 %, est-ce à dire qu'il n'y a pas de personnes extérieures au département qui viennent s'installer à Kerandon ? Cela me semble un peu surprenant. Mais cela demande sans doute vérification.

M André Fidelin :

Il n'y a pas d'autres interventions ? Claude.

M Claude Drouglazet :

Nous allons approuver de toute façon le contrat de ville. J'ai écouté attentivement ce que Éric Malléjacq a dit et je regrette aussi que le Plan national de rénovation urbaine n'ai pas intégré Kerandon, je ne vois pas d'ailleurs pour quel motif il a été rejeté, c'est un peu désolant.

Le contrat de ville, c'est un contrat de volonté. C'est la définition juridique du contrat. Il y a le mot volonté dedans, donc cela veut dire que ce ne doit pas être un cache misère. Comme vous le disiez vous-même M le Maire, c'est effectivement une volonté affirmée de réaliser beaucoup de choses sur ce quartier qui est en difficulté depuis de nombreuses années, sans d'ailleurs le stigmatiser comme cela arrive souvent par les concarnois eux-mêmes. Je voulais justement pour cela attirer votre attention sur la page 37 du document qui nous intéresse ici sur Concarneau aussi. Ce document propose de faire une étude urbaine sur un périmètre élargi aux quartiers de périphérie. Cela veut bien dire, que c'est un périmètre élargi et que dans ce périmètre élargi, il y a actuellement des friches anciennement industrielles, il y a aussi le quartier de la Gare. En commission urbanisme, j'ai proposé qu'un petit groupe d'élus puisse réfléchir autour de l'ensemble de ce secteur-là pour pouvoir faire des propositions d'aménagement futur parce que ce sont des enjeux, pour Concarneau, extrêmement importants sur ce secteur.

J'ajoute que l'on parle beaucoup de Kerandon, et on parle très peu de Lanriec. C'est aussi un secteur où il faudra être attentif. Il ne va certainement pas bénéficier d'autant de moyens que Kerandon va avoir avec ce contrat de ville. Je voulais quand même signaler que Lanriec est aussi à prendre en compte. Je vous remercie.

M André Fidelin :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Oui un point parce que cela n'apparaît pas dans la délibération. Je voulais apporter une précision sur le fait que le Conseil régional est co-signataire de ce contrat. Les moyens qui pourront être mobilisés, parce que ce n'est pas dans le prévisionnel, seront de deux ordres.

Tout d'abord, un point sur lequel nous avons beaucoup insisté, et qui s'est retrouvé dans les documents annexes, est celui de la formation professionnelle et la reconversion et du retour à l'emploi. Il existe un certain nombre d'aides (individuels ou chèques formation...) qui pourront être mobilisés là-dessus et qui auront toute leur utilité. Le 2^e sujet qui n'est pas anodin non plus, c'est celui de la santé, où là aussi, par le biais d'appels à projet notamment en lien avec l'Agence régionale de santé, il sera aussi possible de mobiliser des financements à partir du moment où effectivement on aura un certain nombre de projets d'actions. C'est vrai que je rejoins Claude sur ce qu'il dit, c'est une première étape, et maintenant il faut un plan d'action concret et efficace à venir. C'est là-dessus qu'il y aura un accompagnement.

M André Fidelin :

Il y a d'autres interventions ?

Mme Nicole Ziegler :

Je peux M le Maire ?

M André Fidelin :

Oui, oui allez-y.

Mme Nicole Ziegler :

Je l'ai dit au conseil communautaire et je le redis ici, il serait souhaitable que dans les appels à projet on travaille avec les associations concarnoises pour qu'elles intègrent le quartier de Kerandon et qu'à la fois les gamins de Kerandon puissent aller dans les associations. Je pense qu'il y a un travail important à mener. Je le dis et je le redis, cela a été dit aussi en conseil communautaire. Je ne peux que le répéter ici.

M André Fidelin :

Micro non branché...

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 30 septembre

4	Eau et assainissement : Avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique et parcellaire pour l'établissement des périmètres de protection des captages de Cadol
---	--

M Xavier Calvarin :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Xavier, vous avez des remarques sur le périmètre de captage ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :
M le Maire, il est dit dans le bordereau-là qu'on parle de la canalisation d'adduction reliant Cadol au réservoir du Poteau vert. Est-ce à dire que c'est la prémisse de la construction d'un nouveau réservoir au Poteau vert ?
Si M Calvarin ne veut pas me répondre, il ne me répond pas.

M Xavier Calvarin :
Ce réseau d'adduction d'eau date de 1911. En 1911, ils ne pensaient pas encore au réservoir d'eau du Poteau vert. Il s'agit tout simplement d'utiliser un réseau qui existe depuis de longues années, et permettre aussi, dans le cadre de la future fusion des différents syndicats d'eau et régies d'eau, d'une politique de partage de la ressource. Le château d'eau qui serait éventuellement positionné au Poteau vert fera l'objet de toute façon, d'une étude d'impact et d'opportunité et ce n'est pas évident du tout qu'il se fasse à cet endroit-là.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Je n'ai pas de remarques, j'ai seulement des questionnements. Je n'ai pas participé à l'enquête publique, je fais mon méa culpa, mais c'est vrai qu'en plein été... J'avoue que j'aurais aimé avoir les résultats de l'enquête publique s'il cela est possible, est-ce qu'il y a des avis favorables, des avis non favorables et combien il y en a ?
Une autre question, quelle est la relation avec la commune de Melgven ? Est-ce que cela se passe bien dans cette affaire ?

M André Fidelin :
Ça va, cela se passe bien avec Melgven.

M Claude Drouglazet :
Est-ce que l'on a fait une évaluation du coût enclenché pour cette affaire ?

M Xavier Calvarin :
Pour l'instant, le résultat de l'enquête publique ne nous a pas encore été communiqué dans la mesure où les municipalités n'ont pas toutes donné leur avis, Rosporden, Melgven et Concarneau. Melgven a donné un avis favorable. La réunion publique qui a précédé à l'enquête publique s'est passée dans de très bonnes conditions. Il y a eu juste deux ou trois personnes qui ne comprenaient pas trop la nécessité pour Melgven de voir une source de son territoire utilisée de façon plus intensive que ce qu'elle était par le passé. Nous allons en gros passer de moins de 200 000 m³ par an à 400 000 m³, en sachant que de toute façon l'utilisation pourrait monter quasiment jusqu'à 800 000 m³ sans risquer d'atténuer la ressource. Les études géologiques qui ont été faites montrent bien que nous sommes en deçà de la difficulté. Comme je l'ai expliqué, avec M Deléglise et M le Maire, quand nous nous sommes déplacés sur place, aux habitants de Melgven, lorsque nous aurons de toute façon interconnecté nos réseaux, cette ressource va se retrouver aussi bien dans les réseaux de Melgven ou de Rosporden que dans les nôtres. Nous savons parfaitement que pour l'instant, nous prélevons environ 10 % de notre consommation annuelle sur Cadol. Cela se passe bien tant que le Brunec et le Styvel n'ont pas de problèmes. Mais si jamais l'un des deux affluents qui arrivent dans le Moros était soit pollué ou s'il y a avait un problème à l'usine, on sait que nous ne pourrions pas alimenter le secteur. C'est plus dans une politique collective des

territoires qu'il est intéressant de sécuriser aussi cette ressource. Il faut voir qu'il y a eu par le passé des projets de construction de bâti dans l'environnement propre qui auraient condamné l'une des ressources.

Le but et c'est aussi l'enquête que le Conseil départemental a réalisé, est de préserver toutes les ressources existantes, dont celle-là.

M André Fidelin :

C'est vrai que pour conclure, avec Melgven, Mme le Maire de Melgven a considéré à juste titre, que l'eau appartient à tout le monde. Tout le monde doit avoir accès à l'eau. À partir de cette philosophie, cela va tout à fait dans le sens du Conseil départemental qui a adopté le schéma directeur d'alimentation d'eau potable sur le Finistère. Nous le verrons ensuite, il y a une délibération sur une étude que nous devons mener sur les interconnexions entre le syndicat de Pont-Aven et Rosporden. Aujourd'hui, nous voyons bien que cela va bouger dans le futur. En ce qui concerne l'eau, nous ne pouvons plus dire que l'eau appartient à telle ou telle commune et que nous sommes encore dans cet esprit de clocher. D'ailleurs, je pense que le bon sens aujourd'hui va l'emporter parce que nous voyons bien que le département a initié, a informé et conseillé grâce au schéma directeur d'alimentation en eau potable, les communes. Il a insisté justement pour éviter les problèmes d'étiage, les problèmes accidentels par pollution, grâce à la dérivation. Il est évidemment nécessaire d'avoir des garanties pour maintenir l'alimentation en eau potable sur notre commune.

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Le financement de l'opération a-t-il été budgété ?

M Xavier Calvarin :

Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais l'opération a été budgétée parce que la protection de la zone actuelle représente les deux tiers de l'investissement. Pour le reste, nous sommes obligés de lancer un appel d'offres pour la suite des travaux. Je pourrai vous communiquer les chiffres, mais à la louche je ne vais pas le faire. Ce sera le chiffre exact de la mise en conformité. Ça correspond à quoi ? C'est pour faire une surélévation autour du point de prélèvement, ensuite, il y a un périmètre à dégager et à clôturer le tout, et raccorder le tout de manière à utiliser le même réseau unitaire qui pour l'instant alimente tout le nord de la commune.

Je pourrai vous donner les chiffres sans aucun problème.

Mme Gaël Le Meur :

Ce qui serait bien, c'est que quand on évoque des projets, et quand on parle de demande de subvention ou d'emprunt, quand on évoque la partie financière, que nous ayons des chiffres dans la délibération.

M Xavier Calvarin :

Vous avez vu comme moi que c'est une enquête d'utilité publique sur un principe. Si le principe n'est pas retenu, il n'y aura pas de chiffrage sur le 2^e lot, donc, avant d'avoir un chiffrage qui soit terminé et arrêté, il faut dans un premier temps que l'enquête d'utilité publique donne un avis favorable, de manière à ce que les services puissent continuer le chiffrage complet du projet. Des chiffrages ont été fait précédemment, cela fait plus de 10 ans que les services sont sur ce dossier-là, il y a eu de nombreux chiffrages sur des périmètres différents, des réglementations différentes. Je pense qu'il faut attendre maintenant un avis favorable de l'enquête d'utilité publique. Et là de toute façon, on repassera au conseil municipal, les dépenses d'investissement qui correspondent à ce périmètre.

Mme Gaël Le Meur :

C'est pour cela que je vous demandais une idée du budget. Ce n'est pas obligatoirement le budget chiffré précisément.

M Xavier Calvarin :

Ce n'est pas énorme. Si je vous dis dans les 100 000 euros, on n'en sera pas très loin.

M André Fidelin :

Bien, s'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 32 voix pour.

Conseil municipal du 30 septembre 2015

5	Eau et assainissement : Travaux usine eau potable du Brunec - Phase B - Autorisation de programme et de crédits de paiement 2015-2016
---	---

M Xavier Calvarin :

Eh bien là, nous allons avoir des chiffres. Il s'agit de la suite de la mise en conformité de l'usine d'eau potable du Brunec. C'est une poursuite de l'APCP sur les années 2015-2016.

(lecture du rapport)

M André Fidelin :

Merci Xavier. Il y a des interventions sur les APCP ?

M Antony Le Bras :

Juste une remarque, ou plutôt une question. Comme nous parlons d'eau et d'assainissement, j'avais une remarque par rapport aux algues vertes. C'est vrai que les acteurs du tourisme veulent étirer la saison touristique, c'est vrai que le beau temps peut permettre aussi cet étirement, mais pour cela il faut aussi avoir des plages propres. Au-delà des touristes, les concarnois apprécieraient d'avoir des plages propres au mois de septembre, même jusqu'à début octobre, et je regrette qu'en septembre, il y a eu plusieurs fois où l'état de la plage des Sables-blancs et d'autres plages était vraiment désastreux. Je pense notamment au 20 septembre, lors des foulées bleues, et où 800 coureurs participaient à cette course, qui ont dû enjamber des mètres cubes et des mètres cubes d'algues

M André Fidelin :

C'était un trail.

M Antony Le Bras :

Tout à fait, mais c'était pas prévu comme cela. Au delà de ces coureurs-là globalement, pour les touristes et les concarnois, je pense qu'il est important que l'on ne s'arrête pas au ramassage en juillet et août et que l'on poursuive en septembre, tant qu'il fait beau et que les gens peuvent aller à la plage.

M Xavier Calvarin :

Votre question est intéressante, il est vrai que nous pouvons traiter les algues vertes quand elles s'échouent mais aussi en amont. Je pense que la collectivité a pris le pli de les traiter plutôt en amont. C'est en effet le 4^e bassin d'orage que nous construisons pour éviter les surverses dans le milieu naturel. Il y a celui de la corniche, celui du centre ville, il y a Suffren et nous allons terminer par celui de Saint Jacques. Cela correspond aux 4 bassins de stockage de l'eau lorsqu'il y a des événements pluvieux importants et éviter tous ces problèmes de pollution sur le milieu maritime. C'était le 1^{er} point.

Le 2^e point concerne le ramassage. Le ramassage n'est pas arrêté définitivement au mois de septembre comme vous le dites. Le ramassage se fait suivant le dépôt sur les plages, c'est une première chose, et l'heure où la marée a déposé les algues. Effectivement, suivant les marées, la personne qui se charge du ramassage, ne peut opérer qu'à marée basse et le matin, ce qui fait qu'il y a des jours où on ne peut pas faire de ramassage, parce qu'on se retrouve à amener des engins sur les plages aux heures où les gens ont déjà investi les plages, les plages à Concarneau, si vous le regardez, ne sont jamais fermées au public. C'est un problème d'organisation, nous sommes tenus par l'horaire des marées. Le ramassage s'est fait depuis, si vous avez suivi depuis, ce n'est pas du tout une volonté d'arrêter à une certaine date. C'est plus un problème technique, tout simplement.

M André Fidelin :

Nous pouvons voter l'APCP ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix pour.

Conseil municipal du 30 septembre 2015

6	Ressources humaines : Modifications du tableau des emplois et des effectifs
---	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Alain, vous avez des remarques ? Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :
Sur le service éducation, il est proposé de supprimer l'emploi de responsable du portage des repas. Ils l'ont redéployé vers l'emploi de responsable de cuisine satellite. Ça m'interpelle un peu, il n'y a plus de responsable de portage des repas, cela voudrait dire que le service des repas passe au second plan ?

M André Fidelin :
Qui a la réponse ? Éric, peut-être ?

M Éric Malléjacq :
Le service de portage fonctionne de la même façon, il est toujours en activité, bien évidemment. Simplement, cet emploi a été modifié dans la mesure où nous avons une diminution de la production au niveau du portage depuis quelques temps. Nous avons préféré redéployer l'emploi sur une cuisine satellite. Ce n'est pas lié à une suppression du service.

M André Fidelin :
D'autres interventions ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Nous allons nous abstenir sur ce dossier parce que nous sommes en opposition avec un certain nombre de décisions que vous avez pu prendre, notamment nous ne revenons pas là-dessus mais il faut quand même le dire, il s'agit de la suppression du poste au secrétariat des élus. C'est un regret, nous l'avions dit à ce moment-là.
Il y a également la fermeture du poste de la direction des services techniques, pour l'emploi fonctionnel. Nous pensons que ce n'est pas une bonne idée. Je pense que c'était bien de le garder. C'est vrai que les services techniques sont très sollicités, toute l'année et pas seulement l'été. Au niveau de l'encadrement, je pense qu'il y aurait besoin de garder cet emploi fonctionnel.

M André Fidelin :
Il y a d'autres interventions ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :
Pour rebondir sur ce que vient de dire Marianne, l'emploi de responsable du portage des repas n'est pas porté par le CCAS ?

M Alain Nicolas :
Il ne s'agit pas du poste du CCAS.

Mme Gaël Le Meur :
Ce n'est pas le poste du CCAS. D'accord. Cela veut dire qu'on divise par deux le nombre de personnes qui vont travailler sur le service de portage de repas ?

M Alain Nicolas :
Micro non branché....

Mme Gaël Le Meur :
Quand ils ont besoin ils sont deux ? Est-ce qu'ils seront toujours deux ou est-ce qu'il n'y en

aura plus qu'un ?

M Alain Nicolas :
Micro non branché....

Mme Gaël Le Meur :
Même si on s'emploie à le réduire à peau de chagrin. Effectivement, il existe encore pour le moment.

M Alain Nicolas :
Micro non branché.....
...Il y a le portage de repas d'un côté, et d'autre part c'est le portage des repas vers les écoles. C'est simplement une livraison, ce sont des choses différentes.

Mme Gaël Le Meur :
C'est le portage des repas vers les écoles.

M Alain Nicolas :
Oui, tout à fait. Ce n'est pas le CCAS. Là nous ne traitons pas le CCAS.

Mme Gaël Le Meur :
Alors il faut le préciser que c'est le portage des repas vers les écoles. Cela veut dire que ce ne sera pas supporté par le budget annexe de la cuisine centrale ?

M Alain Nicolas :
Quoi ?

Mme Gaël Le Meur :
Le transfert.

M Alain Nicolas :
Non, c'est vraiment séparé. C'est de la gestion séparée.

Mme Gaël Le Meur :
J'avais deux autres points. Je ne comprends pas la modification concernant le service éducation sous l'intitulé agent polyvalent d'éducation. Les personnes qui sont ATSEM, elles ne seront plus ATSEM ?

M Alain Nicolas :
Si, elles sont toujours ATSEM.

Mme Gaël Le Meur :
Elles gardent leur grade. Ça ne change rien.

M Alain Nicolas :
C'est tout simplement pour qu'il n'y ait pas 36 intitulés de fonction. Les agents et la direction de l'éducation jeunesse souhaitaient qu'il y ait un seul intitulé.

Mme Gaël Le Meur :
Il n'y a pas de changement dans les fiches de poste ?

M Alain Nicolas :
Non, il n'y a aucun changement.

Mme Gaël Le Meur :
D'accord. Et enfin, nous avons assisté à différents comités techniques, CAP et autres instances ces derniers temps. C'est vrai qu'il a souvent été expliqué par les représentants du personnel, notamment lorsqu'il y a eu les questions de mutualisation de services. Il a été expliqué qu'il avait eu un certain nombre de ratées dans la concertation et les discussions avec les

représentants du personnel, j'insiste là-dessus. Cela a été d'ailleurs reconnu par vous M le Maire en comité technique, en expliquant qu'on ferait mieux la prochaine fois en quelques sortes. Bon, dont acte. Sauf que, est-ce que depuis, parce qu'il y a d'autres mutualisations qui vont peut-être s'annoncer, il y a d'autres réflexions, on parle du service des finances, est-ce qu'il y a une procédure qui a été mise en œuvre ? Est-ce qu'il y a une méthodologie ? Est-ce que nous la verrons en commission ? Est-ce qu'il y a des choses pour faire en sorte que l'on réponde vraiment aux attentes qui ont vraiment été exprimées par les représentants du personnel à l'occasion de ces comités techniques et où à priori il y avait un certain nombre de mécontentements qui avaient été exprimés ?

M Alain Nicolas :

Nous nous voyons avec les partenaires sociaux. Nous nous sommes vus plusieurs fois depuis le début de l'année. Nous nous sommes vus il y a encore 15 jours, nous nous sommes vus déjà 4 fois. Il est prévu, pour les prochaines mutualisations de services, nous n'en sommes pas là à ce jour, mais il est prévu effectivement, tout un mode opératoire et un travail avec les partenaires sociaux pour que ceux-ci soient tenus informés au jour le jour en amont de ce qu'il est prévu de faire si toutefois nous allons jusqu'au bout.

Mme Gaël Le Meur :

J'ai parlé des exemples de mutualisation parce que ça a été le plus problématique dernièrement. Il y a aussi comme le dit Nicole, la partie des avancements où la semaine dernière il y a eu un certain nombre de remarques d'exprimées. On sent qu'il y a en quelques sortes un flou et que cela manque de cadre. Nous, ce que nous réclamons, c'est effectivement qu'il y ait une méthodologie qui soit affirmée et respectée et que ce soit vu en commission avec les élus parce que c'est là aussi que normalement cela se passe.

M André Fidelin :

Très bien.

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 septembre 2015

7	Ressources humaines : Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du responsables finances de la ville de Concarneau à CCA
---	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Alain.

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Oui, comme je suis intervenu en commission du personnel.

M André Fidelin :
Nous n'allons pas refaire le conseil communautaire.

M Claude Drouglazet :
Non, non ne t'inquiète pas. Je pense qu'il est normal que les collègues soient informés de la position que nous avons prise.
Nous nous sommes abstenus parce qu'en fait c'est la 2^e fois que nous renouvelons la convention de mise à disposition. Je ne pense pas que ce soit un mode de gestion à pérenniser, sans compter que la personne en question a la charge de la gestion financière de la ville, la gestion financière de CCA, la gestion financière du SIVOM. Je pense que cela commence à faire beaucoup pour un seul homme. J'espère que ce sera la dernière fois que nous aurons à renouveler cette convention, et que CCA prendra les dispositions pour éviter ce genre de situations.

M André Fidelin :
Je me suis effectivement exprimé sur ce dossier en disant que ce ne devait pas être une situation pérenne. Ce poste doit être stabilisé entre les deux collectivités. Cela doit avancer dans le cadre de la mutualisation des finances et ressources humaines. Une commission aura lieu le 6 octobre prochain, quand on parle de 6 mois, ça nous mène sur mars. Il est bien évident que si une situation définitive peut être trouvée avant, ce n'est que mieux. Dans le cadre de ce schéma de mutualisation finances - RH, le but est de trouver une organisation entre les deux collectivités voire plusieurs collectivités. En effet, plusieurs communes se sont manifestées pour mutualiser leurs besoins dans le domaine des finances. C'est un dossier qui va avancer, et j'ose espérer qu'à la fin de l'année, nous aurons une situation précise sur l'orientation que nous devons donner.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 septembre 2015

8	Direction générale des services : Modification de la représentation dans les instances et commission du personnel - M Anthony LE BRAS par Mme Marie LE MEUR
---	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Oui, merci Alain. Nous avons une petite erreur.

Mme Gaël Le Meur :
Nous allons vous en parler.

M André Fidelin :
Il s'agit de Mme Théry.
Antony Le Bras peut peut-être devenir suppléant ?

M Antony Le Bras :
Oui.

M André Fidelin :
Ok. Comme cela ça arrange tout.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 30 septembre 2015

9	Moyens généraux : Convention de participation financière entre CCA et la ville - Fonctionnement du Bac de la ville de Concarneau
---	---

M François Besombes :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Est-ce que vous avez des remarques ? Non ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 septembre 2015

10	Bac du passage : Demande de subvention au Département pour l'acquisition d'un Bac électrique et la mise en place de pontons d'embarquements
----	---

M Bruno Quillivic :
(lecture du rapport)

M Quillivic indique à la fin de la lecture du rapport.

Juste une petite précision, l'arrivée du nouveau bac a clairement boosté la fréquentation. Au mois d'avril, lors de sa mise en service, la fréquentation sur le bac a bondi de 44 %. Entre le début de l'année et la fin août, le bac a transporté 253 024 passagers contre 230 708 l'année dernière, soit une fréquentation en hausse de 10 %. Nous espérons à la fin de l'année, arriver à approcher le chiffre des 300 000 passagers, fréquentation qui n'a plus été réalisée depuis les travaux de la place Duquesne et la fin de l'accessibilité des bus de touristes au Passage.

M André Fidelin :

C'est une bonne nouvelle Bruno. Nous n'allons pas rembourser le bac en une année, quand même. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Nous allons voter la délibération. Mais je voulais dire à Bruno qu'on imagine mal ce qu'aurait pu être le nombre de passagers si le bac avait été gratuit.

M André Fidelin :

C'est une blague.

M Claude Drouglazet :

Je voudrais profiter de l'occasion pour attirer votre attention, je l'ai déjà fait avec certains adjoints, sur l'état du bâtiment qui sert de local aux passeurs, et de toilettes publiques. C'est bien d'avoir un bac du 21^e siècle, mais ce serait bien d'avoir des toilettes publiques, qui ne sont pas du 19^e siècle. Il faut être attentif au personnel et aux personnes qui passent le bac. Cet endroit-là est vraiment à refaire.

M André Fidelin :

Il n'y a pas d'autres remarques ? Oui.

Mme Nicole Ziegler :

10 % de 849 144 €, ça fait un peu moins de 85 000 €, mais évidemment, je défendrai 85 000 devant l'instance du Conseil départemental.

M Bruno Quillivic :

Je reconnais là, la volonté du Conseil départemental de moins payer.

M André Fidelin :

S'il n'y a pas d'autres remarques, pardon, oui Xavier.

M Xavier Calvarin :

Pour répondre à Claude, pour le local, il a été transformé aussi en cantine par les agents. Ce devait être normalement uniquement des vestiaires. Nous sommes en train de voir comment essayer de résoudre ce problème-là.

Suite à la remarque de notre conseillère départementale, j'aimerais être sûr que les transports interurbains novateurs ne bénéficient pas au-delà et dans d'autres communes avec des gros projets, de plus de 10 % de financement par le Conseil départemental. On entend parler depuis quelques temps d'un téléphérique qui est aussi un moyen de transport innovant. J'espère que les 10 % ne seront pas non plus dépassés sur ce projet.

Mme Nicole Ziegler :

Les 85 000 € font partie des quelques millions d'euros qui sont au contrat de territoire, nous avons tout à l'heure évoqué rapidement le contrat de territoire.

M Xavier Calvarin :

Ce n'est pas la question que j'ai posée.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

11	Moyens généraux : Actualisation du coefficient multiplicateur concernant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité
----	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M Nicolas indique à la fin de la lecture du rapport :

En clair, excusez-moi M le Maire, mais c'est compliqué. Je ne sais pas si vous avez tous compris, mais moi j'ai mis du temps à comprendre. J'ai dû aller voir le responsable financier plusieurs fois. Jusqu'en 2011, il existait ce qu'on appelait la taxe locale d'électricité. Cette taxe était de 12 %, 8 % de part communale et 4 % de part départementale et qui était appliquée sur 80 % des abonnements. En 2012 la TLE a disparu et elle a été remplacée par la TCFE, objet de la délibération de ce soir. Du coup, ce sont les 0,75 € par mégawattheure que l'on multiplie toujours par un pourcentage de 8 % pour les communes et de 4 % pour les départements. Ce pourcentage-là est ensuite actualisé chaque année. Cette actualisation était de 1,5 % en 2013, 2014 et 2015. Lorsque l'on reprend sa facture d'électricité, cette taxe représente grosso-modo 8 % du coût de ces consommations et des abonnements.

M André Fidelin :
C'est très clair maintenant Alain.
Est-ce que vous avez des remarques ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Alain. Vous avez des remarques concernant le budget principal ? Oui, M Le Bras.

M Antony Le Bras :
Il y a un ajustement de recettes qui m'a étonné par son montant. Il s'agit du montant de 92 000 € et qui correspond à un produit des amendes de police inférieur aux prévisions. Nous pouvons nous en féliciter pour les automobilistes concarnois et extérieurs qui du coup ont eu moins d'amendes à payer. On peut dans un premier temps s'en féliciter, mais par contre, le déplorer pour les finances de la ville. 92 000 €, c'est un montant énorme. Quand on creuse, lors de la commission des finances, on découvre que c'est à cause d'un dysfonctionnement qui m'a à vrai dire stupéfait. Il s'agit en fait tout simplement d'une personne qui n'a pas pu être assermentée et qui pendant l'été n'a pas pu donner d'amendes aux automobilistes qui étaient en infraction. Je trouve que c'est un dysfonctionnement qui est étonnant. On voudrait être rassuré sur le fait que des procédures sont mises en place de manière à ce que cela ne se reproduise pas dans l'avenir, parce que ça coûte cher aux contribuables. Je souhaiterai aussi avoir une assurance sur le fait que l'on a bien pensé à recruter plutôt des agents par nombre pair, que par nombre impair, puisque visiblement ça a été le cas cette année une nouvelle fois, alors qu'en fait ils travaillent par binôme. J'espère qu'Alain Nicolas va nous rassurer.

M Alain Nicolas :
Oui, tout à fait. Je vais te rassurer, Antony parce que c'est l'argent du contribuable. Il y a 3 causes sur cette diminution des amendes de police. On avait grosso-modo 245 000 précédemment, si on enlève 92 000 ça fait aux alentours de 153 000. Je vous l'ai dit, il y a 3 causes. La 1^{re} ce sont les tarifs. Les tarifs sont déterminés par l'État. Vous savez que c'est un prix unitaire, quelque soit le type d'amende. L'État nous rémunère d'un montant qui est toujours le même et qui était en 2012 de 23,32 € par amende, ce tarif a baissé de 6,4 % en 2013. Il est dorénavant de 21,76 € en espérant qu'il ne baissera pas encore. $23,32 / 21,76$, ça fait 6 %. La 2^e origine, ce sont les amendes. Dans les amendes, il y a d'une part la police et la gendarmerie, et par ailleurs la ville. Les amendes de police et de gendarmerie ont baissé de 22,6 %. Il n'y a pas que la ville où ça a baissé. Là aussi les amendes de police nationale et de gendarmerie ont baissé. Nous sommes passés de 2 385 à 1 846. Et enfin, la 3^e cause, pour répondre à Antony, la part ville a fortement baissé, effectivement. Elle a baissé de 40 %. Je le constate. Nous avons 8 180 amendes en 2012, nous avons 4 844 amendes en 2013. Nous avons eu un problème sur l'assermentation d'un ASVP, cette personne-là n'a pas été assermentée. C'est dommage que Maguy ne soit pas là parce qu'elle pourrait expliquer comment ça fonctionne. On fait une demande à la Préfecture pour assermenter les agents afin qu'ils puissent dresser des PV. Il y a un agent qui n'a pas pu être assermenté c'est la 1^{re} raison, ce qui fait que le tir a été corrigé, pour répondre à Antony, en ce sens que maintenant on demande un extrait du casier judiciaire en avance, pour être sûr de ne pas se faire piéger. La 2^e raison, c'est qu'il y a eu deux agents qui sont tombés malades 15 jours durant cet été-là. C'était la faute à pas de chance pour les maladies. On ne peut pas remplacer comme ça parce qu'il faut qu'ils soient assermentés.

M André Fidelin :
Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :
Sur la personne qui n'a pas pu être assermentée, elle a quand même travaillé ?

M Alain Nicolas :
De ce que j'ai appris, elle a travaillé pendant quelques semaines puis elle n'est pas restée parce qu'elle n'a pas été gardée.

Mme Gaël Le Meur :

Il n'y a pas eu un nouveau recrutement ?

M Alain Nicolas :

Non, parce que pour assermenter quelqu'un c'est long.

Mme Gaël Le Meur :

Oui, mais les recrutements démarrent en janvier ou février. Il y a moyen de se retourner. Par contre, juste un autre point, 8 180 en 2012, on a celui de 2013, mais on n'a pas celui de 2014 ?

M Alain Nicolas :

Pour 2014, j'ai une tendance qui doit être de 7 400 amendes. Donc, 8 180, 4 144 et 7 400.

Mme Gaël Le Meur :

Concrètement, il y avait combien d'agents sur le terrain ?

M Alain Nicolas :

Cette année ?

Mme Gaël Le Meur :

Oui.

M Alain Nicolas :

Je crois qu'il y en avait 6 en 2014 et 5 cette année.

Mme Gaël Le Meur :

6 en 2014.

M Alain Nicolas :

Oui, il me semble qu'il y en avait 6 en 2014.

Mme Gaël Le Meur :

Et en 2015.

M Alain Nicolas :

En 2015, il y en avait 5. Et effectivement, on s'aperçoit que ce n'est pas bon. Il faut qu'ils marchent en binôme.

M André Fidelin :

Il y a deux ans de décalage.

M Alain Nicolas :

Oui, je ne l'ai pas dit mais il y a deux ans de décalage.

M André Fidelin :

Mauvaise année, mauvaise pioche sur 2013 pour des raisons diverses mais aussi par la baisse de la participation de l'État, sur les amendes de police.

M Antony Le Bras :

Pas seulement.

Mme Gaël Le Meur :

On part de 8 180 PV à 4 144. La raison majeure n'est pas là.

M André Fidelin :

Ce n'est pas la raison majeure, certes, mais c'est une des raisons. Comme quoi, il n'y a pas que la mauvaise organisation du service.

Mme Gaël Le Meur :

Il n'y a pas que de la mauvaise fois non plus.

M Alain Nicolas :

Tout cela pour vous dire au final, avant de voter, que nous devrions être aux alentours de 200 000 € en 2016.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 septembre 2015

13	Moyens généraux : Budget annexe de l'assainissement - décision budgétaire modificative n°3
----	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme Nicole Ziegler :
Nous parlons d'assainissement, est-ce que nous pouvons avoir connaissance des résultats des analyses effectuées à la plage des Sables-blancs, lors de la fermeture ? Pas là, mais est-ce que nous pourrions avoir connaissance des analyses qui ont été faites lors de la fermeture de la plage des Sables-blancs ?

M André Fidelin :
Oui, bien sûr, c'est public.

M Xavier Calvarin :
Je vous ferai parvenir le rapport qui a été lu à la commission des travaux et sur lequel nous avons eu les explications, Mme Le Meur y était d'ailleurs.

Mme Gaël Le Meur :
Comme je n'ai pas encore eu le compte-rendu de la commission, je n'ai pas pu le transmettre, sinon je l'aurai fait.

M André Fidelin :
Cela se trouve sur le site de la ville.

Bien, quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

14	Moyens généraux : Budget annexe de la cuisine centrale - décision budgétaire modificative n°3
----	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Non ?

M Claude Drouglazet :
Juste une explication pour expliquer nos abstentions. S'agissant d'actes de gestion ordinaire, nous nous abstenons.

M André Fidelin :
Ah bon, oui pourquoi pas.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

15	Moyens généraux : Attribution d'une subvention exceptionnelle au COS pour INTERCITES 2015
----	---

M Éric Malléjacq :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Très bien, c'est une régularisation.
Vous avez des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 1 ABSTENTION (M QUILLIVIC).

16	Eau et assainissement : Mise à jour du cahier des prescriptions générales des réseaux d'eau potable et eaux usées à destination des aménageurs
----	--

M Xavier Calvarin :

(lecture du rapport)

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Hier en réunion, sur l'habitat en Finistère, il a été dit que les charges des lotisseurs devenaient tellement exponentielles parfois que ça en empêchait la construction de nouveaux lotissement etc... Pour l'instant ce n'est pas le cas à Concarneau me semble-t-il, vu le nombre de permis de construire, mais il faudra veiller à ce que ce ne soit pas trop important à l'avenir, ce genre de charges.

M André Fidelin :

Tu veux répondre Xavier ?

M Xavier Calvarin :

Ces prescriptions sont la conséquence de la politique du service de l'eau qui voudrait que les équipements puissent avoir une durée théorique de 50 annuités, de façon à éviter des investissements lourds sur les réseaux. C'est pour cela que nous voulons à tout prix qu'au niveau des interconnexions entre le privé et le public, on respecte le cahier des charges de tous les équipements qui sont sur les canalisations publiques. Pour ce qui est ensuite des choix des lotisseurs privés, sur Concarneau, nous avons encore un prix au mètre carré qui permet une bonne rentabilité pour les lotisseurs. Je pense que ce serait un mauvais service que de rendre aux habitants d'une cité la possibilité de travailler à moindre coût sur des équipements de mauvaise qualité et qui se retrouveraient inmanquablement ensuite à peser sur la copropriété lorsque les co-lotis récupéreraient leur lotissement. À long terme je pense que les co-lotis lorsqu'ils auront remboursé leur maison qui s'étale sur une durée de 25-30 années, verraient d'un mauvais œil d'être obligés d'investir dans la voirie, l'éclairage ou dans les réseaux. Je pense que c'est une sécurité pour eux d'avoir des équipements qui sont à la hauteur aussi de ce que nous réclamons sur le secteur public.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Concrètement, ça prend effet à partir de quand ? Tous les projets qui sont en cours ne vont pas entrer dans ce dispositif. Ça ne va pas démarrer dans deux mois quoi ?

M Xavier Calvarin :

C'est uniquement un amendement de deux articles sur un formulaire qui était déjà en vigueur et que l'on donnait uniquement pour l'instant aux lotisseurs qui avaient des lotissements qui devaient revenir ensuite dans le domaine public. La question se posait justement, quid des lotissements qui restent dans le domaine privé. C'est un peu ce que nous avons voulu faire en rajoutant ces articles-là, de manière à ce que ce soit clair aussi pour les lotissements qui resteront privés.

M André Fidelin :

Bien est-ce que nous pouvons voter ? Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ? Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M Xavier Calvarin :

Ça n'est pas rétroactif.

Conseil municipal du 30 septembre 2015

17	Eau et assainissement : Autorisation de demande de subvention - Etude interconnection eau potable
----	---

M Xavier Calvarin :

(lecture du rapport)

M André Fidelin :

Merci Xavier. Vous avez une intervention ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Quel est le montant de l'étude ?

M André Fidelin :

25 000 €, c'est marqué.

M Claude Drouglazet :

25 000 € ? Je pensais que c'était le montant de la demande de subvention.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Je ne voudrais pas faire de mauvais esprit ce soir. Mais quand même, en lisant cela, j'ai l'impression que le Département a fait un schéma d'alimentation en eau potable, fait un certain nombre de préconisations, et la ville de Concarneau demande une subvention pour confirmer une étude du département.

M André Fidelin :

Non, cela n'a rien à voir.

Mme Nicole Ziegler :

On demande au Département de confirmer une étude du département ?

M André Fidelin :

Cela n'a rien à voir.

Mme Nicole Ziegler :

Non, mais bon.

M André Fidelin :

Vas-y Xaviez.

M Xavier Calvarin :

Le Département a tout simplement regardé toutes les interconnexions possibles sur le territoire du Finistère en sachant qu'il n'est pas indispensable d'avoir les deux interconnexions par exemple. Nous ne sommes pas obligés de nous raccorder d'un côté sur Rosporden ou Melgven, de l'autre côté sur les réseaux de l'Aven. L'objet de cette étude est de déterminer si les deux interconnexions sont vraiment importantes. Il faut savoir que chaque raccordement est d'un coût supérieur au million d'euros.

Pont-Aven étudie aussi la possibilité de se raccorder sur les réseaux de ses voisins de la Cocopaq. Et au niveau de notre réseau, ce serait à vérifier, quelles seraient les opportunités de ne pas multiplier ces interconnexions en sachant que cela a un coût très lourd au niveau de l'abonné. Il ne faut pas oublier que ces investissements-là se retrouveront inévitablement sur le prix de l'eau. Le but de l'étude est de vérifier cela dans la perspective du regroupement sous l'égide de la CCA, du service de l'eau et de l'assainissement qui doit de toute façon être fait avant 2020. C'est pour cela que ce volet financier plus le changement de gestionnaire, fait que cette étude a toute sa légitimité, et permettra même de voir ce que du stockage d'eau puisse être défini pas forcément sur des communes qui en ont besoin mais sur des

communes qui ont une pente ou des terrains qui permettent de fonctionner en gravitaire plutôt que de fonctionner avec des châteaux d'eau et des surpresseurs. On pourrait très bien avoir une réserve d'eau sur Rosporden qui desservirait Concarneau ou sur d'autres territoires et qui permettrait de le faire de façon gravitaire. Actuellement, chaque commune met ses équipements sur son territoire. Il faut savoir qu'un château d'eau c'est 2 millions d'euros pour donner un ordre d'idée à tout le monde. Toutes ces questions qui se posent aux services, donc l'opportunité de voir si on fait ou pas un château d'eau, à quel endroit on le fait, est-ce que l'on fait une ou deux interconnexions ? Voilà donc tout ce qui sera vu dans cette étude. Cela, le Conseil départemental ne s'en n'est pas occupé. Il a juste répertorié les différentes interconnexions et s'est arrêté à cela. Ensuite, c'est à chacune des régies, qu'elles soient communales ou en délégation de service public, de prendre le dossier et de le mener à bien.

M André Fidelin :

Merci Xavier. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M André Fidelin :
(lecture du rapport)

Vous avez des remarques ?

M Claude Drouglazet :
Je voudrais faire une observation.

On voit bien qu'à travers le toilettage des intitulés, on a un transfert de plus en plus important des compétences des communes vers les communautés de communes. Je pense que cela devient un problème politique, dans la mesure où nous ici, nous sommes des élus du suffrage universel direct. Ce ne sont pas les élus communautaires. C'est une interrogation quand même parce que les citoyens nous posent aussi la question en nous disant, qu'il se passe de plus en plus de choses à CCA, et la ville, qu'est-ce qu'elle devient là-dedans ? C'est simplement une observation. Je pense que comme vous le disiez, M le Maire-Président, nous irons de plus en plus vers la mutualisation. Je pense que le législateur devrait quand même se poser la question de la légitimité aujourd'hui, et à cette heure-ci, de tous ces transferts de compétences dans une instance qui n'est que démocratique au 2^e degré.

M André Fidelin :
C'est possible, mais là nous sommes dans un cadre légal, et nul n'est sensé ignorer la loi. Mais que peut-on dire, c'est le 3^e volet de la loi NOTRe sur la réforme territoriale, nous sommes tout à fait dans son application. Après, les considérations démocratiques, c'est autre chose. Nous, commune, nous ne faisons qu'appliquer la loi.

M Claude Drouglazet :
J'entends bien l'application de la loi.

M André Fidelin :
Bien, quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 septembre 2015

19	Marchés publics : Convention de groupement de commandes pour l'achat, la location et la maintenance de photocopieurs entre la ville de Concarneau, CCA et le CCAS de Concarneau
----	---

M François Besombes :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Est-ce que vous avez des remarques ? Oui ?

M Claude Drouglazet :
J'ai une observation. Oui, sur le principe à condition que cela entraîne une baisse de prix, évidemment.

M André Fidelin :
C'est le but. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :
J'allais poser la même question. On a déjà une idée des économies qui pourront être réalisées ? Je voulais aussi savoir, je donne tout d'un seul tenant. Les autres villes de CCA ne se sont pas engagées dans la même réflexion ou le même conventionnement.

M François Besombes :
C'est bien pour cela qu'il reste la possibilité d'intégrer des nouveaux membres. Le service commun réunit Concarneau et CCA. S'il n'y a pas d'autres demandes de la part d'autres communes, il n'y a pas de besoins.

Mme Gaël Le Meur :
De quel service commun vous parlez ?

M François Besombes :
Du service informatique.

M André Fidelin :
Je lis l'article 9 sur le document de synthèse, « aucun nouveau membre du groupement de commandes ne pourra intégrer le marché lancé dans le cadre du groupement durant la durée du marché en cours. Un nouveau membre pourra intégrer le groupement de commandes en faisant la demande 8 mois au minimum avant la fin du marché en cours. Dans ce cas, une copie de la délibération approuvant l'adhésion au groupement de commande devra être transmise au coordonnateur, les autres membres du groupement de commande devront signer un avenant ».
Cette situation a donc bien été prévue.

Nous pouvons passer au vote ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Brouhaha..... micros non branchés.....

M André Fidelin :
Nous allons passer au vote, il semblerait que ça n'ai pas été suivi.

Mme Gaël Le Meur :
Juste pour que je comprenne bien, par rapport aux autres communes, est-ce qu'on leur a proposé d'entrer dans le groupement ou le conventionnement, ou pas ? Parce que 8 mois, c'est très long. Est-ce qu'on leur a posé la question, est-ce qu'on les a sollicités ou pas du tout ?

M François Besombes :

La question est posée, d'ailleurs on le fait pour la téléphonie, pour tout ce qui peut entrer dans des groupements de commandes lors d'achats importants de cette nature-là. La démarche a été faite auprès des autres communes de manière à faire en sorte que l'on puisse générer du volume et avec pour objectif de pouvoir négocier les prix.

M Antony Le Bras :

C'est étonnant qu'elles n'en profitent pas. Vous n'avez pas une explication ?

M François Besombes :

Si elles n'ont pas de besoins.

M Antony Le Bras :

C'est pour les photocopieurs et pour la maintenance également. C'est étonnant. Après si ça ne vous étonne pas.

M Xavier Calvarin :

C'est beaucoup plus simple que cela. De nombreuses collectivités sont déjà engagées dans des contrats de maintenance sur un nombre d'années, elles ne peuvent pas se désengager pour l'instant. Celles qui sont prêtes à se désengager, c'est la CCA, la ville et le CCAS. Les autres adhéreront certainement plus tard. Les huit mois doivent être justifiés parce qu'un marché passé avec le code des marchés publics prend du temps. Il y a tout d'abord les deux mois de publicité, le mois de réponse etc... On est au moins sur trois mois avant de pouvoir lancer des commandes. Afin d'éviter de mettre en cause les contrats qui sont en cours, on a un délai qui est compatible avec ce qui peut se faire. Pour tous ces contrats d'entretien que l'on veut généraliser, on sait très bien que les collectivités sont déjà engagées avec des contrats propres. Il faut qu'elles se désengagent au terme de leur contrat tout simplement.

Mme Gaël Le Meur :

Cela aurait mérité effectivement que ce soit précisé par rapport aux autres communes de l'agglomération.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

20	Urbanisme - foncier : Désaffectation d'un bâtiment communal - Place du général de Gaulle
----	--

M Marc Bigot :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Très bien, merci Marc. Vous avez des interventions, des remarques ? Claude.

M Claude Drouglazet :
Tout d'abord, je n'ai rien contre le principe de la désaffectation. C'est de la gestion classique d'une commune sur son patrimoine. Il s'agit de constater la désaffectation d'un bâtiment qui s'est vidé de ses occupants pendant l'été. C'est le premier pas avant la suite normale de la procédure, qui est le déclassement, et à la suite du déclassement, il y a la vente. Ce que j'aurais aimé, derrière ce dossier-là, c'est que nous ayons une idée du projet que peuvent avoir le Maire et sa municipalité sur secteur-là. Ce bâtiment n'est pas n'importe quel bâtiment parce qu'il jouxte l'ancienne mairie qu'il a fait l'objet de nombreux débats et de procédures administratives dans le passé et actuellement également. Je vous ai dit en début de mandat, que nous serions une opposition constructive. Pour moi, c'est un lieu stratégique de Concarneau, c'est vrai que la facilité, c'est de pouvoir le vendre et d'en faire de l'immobilier ou je ne sais quoi. Mais ne peut-on pas avoir un autre projet sur ce secteur-là ? Suite à la réunion que nous avons eue à CCA la semaine dernière, je pense en particulier au projet muséographique du Musée de la peinture de Pont-Aven et du Musée de la pêche qui sont donc associés pour le futur. De gros travaux vont être entrepris sur le Musée de la pêche, une partie des collections du Musée de la pêche seront à déménager puisqu'il n'y a pas assez de place. Il faudra donc trouver un endroit. La première étude a suggéré que ce soit un endroit sur le quai, donc sur la criée. Pourquoi pas ? Mais là il me semble qu'il y a un espace libre et qu'il pourrait être opportun d'exploiter, voire de transférer à CCA, pourquoi pas, pour qu'il puisse s'associer au Musée de Pont-Aven. Que l'on puisse pourquoi pas présenter les collections de peinture de Concarneau qui sont pratiquement toutes ciblées sur la pêche, étant donné que la réserve du Musée de la pêche est considérée plus comme un conservatoire qu'une réserve, c'est-à-dire que cette réserve peut être ouverte au public. Cela nous permettrait bien évidemment d'avoir des subventions de l'État, la DRAC, la Région etc... Je sou mets cette proposition à votre réflexion en vous demandant de ne pas trop vous précipiter sur la vente de l'ensemble de ces immeubles. Je vous remercie.

Mme Gaël Le Meur :
Dans le même esprit, tout d'abord la délibération a été modifiée, la précédente nous paraissait un peu floue sur la parcelle qui était mise en délibération ce soir pour être désaffectée. Nous avons l'impression que l'on repartait encore sur des histoires de parkings. C'est bien de l'avoir précisé sur cette nouvelle délibération. Nous l'avons dit en commission, il nous manque une partie. Il nous manque le projet. On veut désaffecter, pourquoi ? Le dossier de l'ancienne mairie est un sujet sensible. Cela fait quelques années maintenant que ça traîne. C'est un lieu, et on l'a souvent dit qui est stratégique, un lieu déterminant pour le centre ville, un lieu où il ne va pas falloir se tromper parce que nous pensons que dans tout ce périmètre-là il est grand temps que ça change pour le commerce du centre-ville. L'immobilisme, ça suffit. C'est vrai que cela fait déjà un certain temps que vous avez décidé de vendre l'ancienne mairie. Comme on vous avait averti sur le sujet, il y a eu la procédure, il y avait un certain nombre de points qui n'avaient pas été respectés dans le cadre de la délibération. Là, nous avons une nouvelle désaffectation de la continuité de ce bâtiment. Pourquoi ? Est-ce qu'il y a un projet derrière ? On ne veut pas croire que vous désaffectiez pour désaffecter. Quel est le projet que vous avez derrière ces actions-là ? Nous l'avons vu en conseil communautaire, ça apparaît comme le nez au milieu de la figure, que ce bâtiment qui est stratégique, au sens de l'emplacement qu'il a, historique, serait tout à fait adapté pour le projet qui a été présenté dans le cadre de la restructuration du Musée de la pêche, pour en faire ses réserves ou son conservatoire, il y a eu plusieurs appellations, avec un budget dégagé d'un million cinq pour la rénovation. Il n'y a plus de raisons d'écarter cette option-là dans le projet de réflexion puisque nous n'avons parlé que de la criée. Je reste

convaincue que le choix de la criée n'est pas pertinent. Et puis ce n'est pas concret, alors que là nous avons un bâtiment vide, nous avons un bâtiment stratégique, nous avons un beau bâtiment, et il pourrait parfaitement accueillir ça. Donc deux points, celui dont je viens de parler et le premier sur le projet. Merci.

Bien évidemment, je ne suis pas sûre que vous apportiez des réponses concrètes ce soir, donc nous ne sommes pas, à ce stade-là, favorable à cette délibération.

M André Fidelin :

Avant de laisser la parole à Marc Bigot et Laëtitia, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ?

Mme Le Meur, j'ai trouvé dans votre explication, un paradoxe. Vous commencez votre intervention en parlant de l'attractivité commerciale et après vous enchaînez sur la réserve, le conservatoire du Musée de la pêche. Je n'ai pas trop compris entre le commercial et.....

Mme Gaël Le Meur :

Je vais aller jusqu'au bout de mon propos. Le constat et je pense que tout le monde le partage, est que derrière les Halles, il y a un problème d'attractivité commerciale pour attirer la population et les touristes qui viennent à Concarneau, vont en Ville-Close, vont aux Halles et ne vont pas derrière. Nous, ce que nous défendons depuis longtemps, c'est de dire qu'il faut donner envie aux gens de dépasser les Halles et d'aller au-delà des Halles. C'est pour cela que nous avons proposé l'histoire de l'extension du marché, pour encourager d'autres parcours de circulation et également à faire en sorte que ce bâtiment ait une activité attractive. Lorsque je parle d'activité commerciale, c'est le commerce du centre-ville autour. Pour le reste, il me semblerait intéressant d'étudier l'hypothèse que ce bâtiment puisse accueillir les réserves du Musée de la pêche puisque c'est une partie intégrante du projet du Musée de la pêche.

M André Fidelin :

Disons, qu'il y a eu une évolution puisqu'il est vrai que nous en avons parlé la semaine dernière, ça a été rapide comme évolution sur la destination de ce bâtiment. À une époque c'était aussi l'Office de tourisme je crois. Ça évolue au fil du temps.

Mme Gaël Le Meur :

La philosophie reste la même.

M André Fidelin :

Je vais laisser la parole à Marc Bigot et ensuite à Laëtitia, merci.

M Marc Bigot :

Merci. Je vais prendre les questions dans l'ordre. Effectivement, Claude il ne t'a pas échappé que ce bâtiment-là est situé près de l'ancienne mairie. Et l'ancienne mairie est en vente. Ce bâtiment-là qui accueillait ces associations et ces services, on a fait le constat que nous pouvions trouver des hébergements plus intéressants pour elles et au niveau de la circulation du public, etc... C'est pour cela que la solution de la trésorerie s'est présentée. C'est un bâtiment voisin. Tant que la désaffectation n'aura pas été actée, on peut avoir tous les projets possibles, mais pour le moment, on devra attendre. Par contre, le fait que cette désaffectation soit actée ce soir, permettra certainement de voir éclore des projets. Concernant le Musée, avant de laisser la parole à Laëtitia, je peux en parler un peu. Pour avoir été administrateur du Musée de la pêche pendant de nombreuses années, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée de faire une annexe du Musée de la pêche à moins de 500 mètres du Musée de la pêche. Il y a certainement un projet à creuser au niveau de CCA, je pense aux territoires maritimes, que ce soit Nevez, Trégunc ou Trévignon. Il y a peut-être quelque chose à faire en annexe, au sein de la Communauté d'agglomération.

Mme Nicole Ziegler :

Ce ne serait pas la criée ?

M Marc Bigot :

Ce qui m'embête c'est deux antennes du Musée de la pêche au même endroit. Mais, ça la réflexion, elle sera à voir au sein de CCA.

M André Fidelin :

Merci Marc.

M Marc Bigot :

Sur la modification de la délibération, entre ce qui a été remis avec la convocation à la présente réunion, il n'y a pas grande modification.

Mme Gaël Le Meur :

C'est plus précis.

M Marc Bigot :

C'est plus précis à deux mots près. Concernant l'attractivité commerciale et touristique de tout le secteur, il ne vous a pas échappé qu'il y avait aussi des commerçants qui investissent que ce soit rue Hélène Hascoët, Place du Général de Gaulle, rue Dumont d'Urville ou rue des écoles. Parler d'immobilisme, ce n'est pas très sympa pour eux. On devrait plutôt les féliciter parce que c'est un vrai pari qu'ils font. Je pense qu'ils sont relativement déçus de voir que depuis de nombreuses années il ne se soit effectivement rien passé autour de ce bâtiment de la mairie. Mais, à qui la faute ?

M André Fidelin :

Laëtitia.

Mme Laëtitia Boidin :

Je vais intervenir sur le Musée de la pêche. Comme vous le savez, il s'agit d'un Musée de France, qui doit correspondre à des exigences de conservation et de restauration. CCA a effectivement accepté la gestion de ce Musée de France en 2012, maintenant il faut respecter ces conditions de restauration et de conservation. En ce qui concerne les collections du Musée de la pêche, elle est vraiment très spécifique, on ne peut pas comparer cette collection à une collection de tableaux, de peintures, il y a des grosses œuvres et autres qui ont des conditions de conservation et de transport très particulières. C'est assez particulier. Aujourd'hui, l'idée d'une réserve externalisée visitable pour rendre dynamique cette réserve et pour en faire quelque chose à l'instar des réserves de Nantes et de Nancy, le Mas de Bruges également, qui a une réserve visitable. Ça marche vraiment bien. Ça a redonné un certain dynamisme à ces Musées. Il y a une attractivité locale en synergie avec les acteurs locaux. L'idée de cette réserve visitable externalisée, qui serait sur la criée ou ailleurs, mais qui resterait à Concarneau, je pense qu'à mon sens c'est quand même essentiel que le site, dans le cadre du projet du service patrimoine, qui tourne autour de l'identité maritime de Concarneau. Tout cela s'englobe avec aussi les associations qui sont à forte identité maritime, je pense aux Filets-Bleus, à Livre et Mer et autres. L'idée est de créer une certaine synergie entre tous ces acteurs culturels et également les professionnels, ce n'est pas venu comme cela, c'est venu en écoutant les citoyens en écoutant les professionnels du port qui seraient intéressés par cette réserve visitable, de part leur activité, je pense notamment aux CEFCM, le Marinarium également, qui veut transférer ses collections à la bibliothèque municipale de Concarneau. Nous aurions une forte identité maritime, notamment en ce qui concerne la lecture publique.

Ce serait un non sens, c'est mon avis personnel, chacun a son avis, mais un non sens que de mettre loin cette réserve du Musée de la pêche, par rapport au port. Je pense que cela doit s'intégrer.

Nous avons un budget d'un million cinq pour cette réserve, je pense que le coût sera bien plus élevé parce qu'il y a des risques de mэрule etc... nous l'avons vu déjà avec le Musée de Pont-Aven.

M André Fidelin :

Bien nous avons eu des interventions sur le plan du foncier, de l'urbanisme, il y a une réponse concernant le Musée de la pêche, et la proposition qui en est faite par une proposition sur une réserve du Musée de la pêche ainsi qu'une exposition de peintures.

C'est sûr que cette situation est évolutive, notre souhait le plus cher, notre volonté est de redynamiser le tour des Halles, redonner une attractivité commerciale autour des Halles, pour, comme le disait Marc, dynamiser le commerce, sur la place du Général de Gaulle, rue Hélène Hascoët, et aussi la rue Dumont d'Urville. C'est notre volonté première et elle reste

intacte.

Nous ne pouvons pas laisser ce bâtiment il faudra bien que nous prenions une décision. Nous avons un constat d'huissier qui nous permet de constater que les locaux sont vides, le but de cette désaffectation est de répondre à des opportunités qui pourraient se présenter. Nous devons être prêts et c'est pour cela que nous formalisons la procédure réglementaire, procédure qui n'est pas simple, puisque après il y aura déclassement. Il y a toute une procédure qu'il faut mettre en place. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on nous demande la désaffectation de ce bâtiment. Voilà. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Donc, vous n'avez pas de projet à l'heure actuelle, si je comprends bien. Pourquoi précipiter une désaffectation s'il n'y en a pas du tout ?

Quand je parle d'immobilisme, je ne parle pas d'immobilisme de tous ces entrepreneurs qui prennent le risque effectivement de lancer un commerce. Je suis ravie d'entendre que le vœu le plus cher de Monsieur le Maire, c'est de le relancer et de le dynamiser parce qu'il est grand temps.

Effectivement, il y a des commerces qui ouvrent. Mais il y en a de nombreux qui ont fermé, notamment dans la rue Dumont d'Urville. C'est là que ça doit nous alerter et c'est là qu'il est grand temps de faire quelque chose pour revoir les périmètres de circulation, pour revoir les activités, et je parle d'immobilisme parce que cela fait plusieurs années que l'on fait ce constat là. Et enfin, cela fait deux fois que j'entends que le CEFCM veut la réserve à la criée, première nouvelle ! Je pense que ce que disent les professionnels, dont le CEFCM, c'est de dire qu'il y a un réseau à construire, qu'il y a du travail ensemble à faire, entre les associations le Musée de la pêche, les professionnels du port et autour, là oui. Quand j'ai réagi sur le lieu, c'est parce que lorsqu'en conseil communautaire il nous a été présenté le lieu pour accueillir, et déjà il n'y a eu qu'un lieu de présenté pour la réserve, il n'y avait que la criée.

Notre idée aujourd'hui, c'est de vous dire de relier les deux, entre le besoin de dynamiser le centre-ville de Concarneau autour du bâtiment de l'ancienne mairie, et l'opportunité faite par CCA d'utiliser ce bâtiment. La réponse ne va pas arriver ce soir. Il faut étudier l'opportunité. De plus, il y a le budget d'un million cinq qui a été évoqué. J'ai posé la question en conseil communautaire, mais je n'ai pas eu de réponse c'était normal parce que la personne était partie. On parle d'un million cinq d'investissement, pour cette réserve visitable mais on a un lieu hypothétique qui est celui de la criée et on n'a pas d'autres hypothèses et on ne sait pas comment est établi ce chiffre d'un million cinq. Je pense qu'il faudrait d'abord définir le lieu et après on peut affiner le budget.

M André Fidelin :

Si vous me le permettez, nous n'allons pas refaire le Conseil communautaire de la semaine dernière. Nous en avons suffisamment parlé, ça a duré un petit moment, une heure il me semble, c'est la première chose.

La deuxième chose, ce que je vous propose, Mme Le Meur, c'est de faire un sondage demain, dans la rue Dumont d'Urville parce que les mots et les paroles, on peut toujours en faire. Mais être pragmatique, c'est autre chose. Demain, vous allez dans la rue Dumont d'Urville et vous demandez aux commerçants s'ils sont favorables à ce qu'il y ait dans l'ancienne mairie, la réserve du Musée de la pêche. Vous nous direz les résultats.

Oui, Laëtitia.

Mme Laëtitia Boidin :

Concernant le CEFCM, je parlais de la réserve visitable, je ne parlais pas du lieu et nous n'avons pas parlé du lieu, c'est différent. Maintenant, en ce qui concerne la réserve visitable, si on la met à l'ancienne mairie, c'est faire une croix sur une réserve visitable du Musée de la pêche. Les pièces sont énormes.

M André Fidelin :

Il y a des pièces qui font 3 ou 4 mètres de long, je ne vois pas comment on peut les mettre dans l'ancienne mairie. Enfin bref, nous allons peut-être nous arrêter là. Oui, M Le Bras.

M Antony Le Bras :

Si nous allons faire le tour des commerces de la rue Dumont d'Urville, on peut y aller ensemble.

M André Fidelon :

Ah oui, je veux bien.

M Antony Le Bras :

Oui, je suis d'accord.

M André Fidelin :

Je suis d'accord, chiche.

M Antony Le Bras :

Banco. Vraiment avec plaisir.

On pourra aussi leur demander si ça peut les intéresser que l'Office de tourisme intercommunal, soit installé dans l'ancienne mairie.

M André Fidelin :

Attendez, on ne parle pas de cela. On parle de la réserve du Musée de la pêche.

M Antony Le Bras :

On fait plusieurs propositions parce que nous sommes constructifs.

M André Fidelin :

Écoutez, nous allons nous arrêter là.

M Antony Le Bras :

Je pense qu'ils y verront un intérêt.

M Bruno Quillivic :

Juste une petite remarque là-dessus, parce que vous défendez l'attractivité commerciale de cette zone-là. Vous présentez 2 projets, le premier, l'Office de tourisme intercommunal et qui a vocation majoritairement à fonctionner l'été. On a toute une période de l'année où il n'est pas fréquenté. Deuxièmement, la fréquentation des réserves sera sans doute, il ne faut pas se le cacher, moindre que la fréquentation du Musée. On ne peut pas parler d'une fréquentation digne de dynamiser un quartier toute l'année.

M André Fidelin :

Bien sûr et nous n'allons pas refaire le débat sur l'Office de tourisme. Allez déjà demander aux gens de l'Office de tourisme ce qu'ils en pensent.

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour la désaffectation ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Nous y reviendrons parce qu'il y aura le déclassement.

Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 5 CONTRE (Mme LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET), 2 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M).

Conseil municipal du 30 septembre 2015

21	Urbanisme - foncier : aménagement de voirie -acquisition rue de l'Alma
----	--

M Marc Bigot :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Marc. Est-ce qu'il y a des remarques ? Nous pouvons passer au vote ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 30 septembre 2015

22	Urbanisme - foncier : alignement du lotissement Consorts Caradec - acquisition rue du Zins
----	--

M Marc Bigot :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
S'il n'y a pas de remarque nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 30 septembre 2015

23	Urbanisme - foncier : aménagement du carrefour de Kerilin - réalisation d'un abri-bus - Vente d'un terrain ville au conseil départemental
----	--

M Marc Bigot :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Marc. Il y a des remarques ?

Nous passons au vote.
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 30 septembre 2015

24	Urbanisme - foncier : Rétrocession parcellaire - programme d'aménagement Résidence Seniors Service - Kerandon
----	---

M Marc Bigot :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Marc. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :
J'ai cru comprendre en commission urbanisme que la ville ne souhaitait plus prendre à sa charge un certain nombre de lieux, de jardins publics etc... parce que cela coûte trop cher en entretien. Je pense avoir bien compris, donc je m'interroge pour savoir pourquoi pour ce dossier-là, vous prenez à votre charge cela ? Cela m'a été en partie confirmé aussi en ce qui concerne l'aménagement de Kerandon où là ça a été un peu plus compliqué en me disant peut-être que la ville ou CCA prendra à sa charge les aménagements publics. Mais on verra avec Habitat 29 pour l'entretien courant. Je voudrais savoir s'il y a deux poids deux mesures, en fonction de l'investisseur.

M Marc Bigot :
Ce sera une réponse partagée avec Xavier Calvarin. Il n'y a pas deux poids deux mesures, il y a déjà le fait sur des voies où il faut voir si ce sont des voies d'accès, des voies de circulation réelles ou des impasses. Il y a déjà un statut différent. Sur certains espaces verts, il y a une réflexion, mais rien n'est acté officiellement sur certains espaces. Nous l'avons évoqué en commission urbanisme, cela a fait aussi l'objet de discussions en commission travaux de mémoire. Gaël y était en tout cas. C'était sur des rétrocessions. C'était indirectement lié. Mais à ce jour, rien n'est acté. C'est l'objet de réflexions sans qu'il y ait deux poids deux mesures.

M André Fidelin :
Xavier.

M Xavier Calvarin :
La réflexion que nous avons avec le service urbanisme c'est d'établir une procédure claire et nette pour que les lotisseurs sachent, dès le début du projet, si le projet est éligible au transfert dans le domaine public ou s'il restera privé. C'est relativement simple. Tout ce qui est en interconnexion avec d'autres rues passera dans le domaine public. Si on peut traverser un lotissement pour se rendre d'une rue à une autre, c'est bien un espace public donc ça passera en communal, si au contraire c'est une impasse qui ne dessert que un quartier et pas un lotissement, ça devrait rester dans le domaine des co-lotis avec un syndicat comme cela se fait dans beaucoup de communes, mais là la procédure n'est pas encore finalisée. Pour ce qui est de cette procédure, il y a un certain nombre de questions qui se posent encore, comme par exemple l'éclairage public. Même si le lotissement peut rester privé, nous aimerions que les lotisseurs se contraignent au règlement sur les éclairages publics de façon à avoir le même type d'équipement que nous avons sur le service public. Auquel cas, nous pourrions reprendre à notre charge l'éclairage, y compris pour les lotissements privés, c'est une des pistes que nous étudions actuellement. Le 2^e point c'est sur Kerandon. À Kerandon le problème était totalement différent. Le problème que nous avons avec Habitat 29, c'est que les réseaux de Kerandon qui datent d'une cinquantaine d'années sont dans un tel état que grosso-modo, nous avons un million de travaux à envisager pour accepter de récupérer ces espaces-là dans le domaine public. C'est d'ailleurs la même règle que pour le privé. Lorsque nous récupérons un espace privé dans le domaine public, on vérifie dans un premier temps que les prescriptions techniques sont bien conformes à ce que nous avons besoin. À Kerandon, nous en étions très loin. Nous avons communiqué avec Habitat 29, nous avons remonté les prescriptions des services qui s'élevaient de mémoire à 870 000 euros, ou quelque chose comme ça. Habitat 29 avait au départ inscrit un peu plus de 100 000 euros uniquement en réparation de réseaux et non pas en mise en conformité de tout l'espace. Nous avons vu avec Habitat 29 pour uniquement récupérer dans le domaine public les parties de voiries et de réseaux qui seraient

conformes au cahier des charges, c'est-à-dire qui vont être refaites et de conventionner les parties sur lesquelles ils n'engageront pas les travaux de rénovation des réseaux de manière à ce que nous n'ayons pas à porter les travaux des réseaux de mise en conformité qui seront très lourds sur cet espace-là, en sachant que nous avons même des réseaux enterrés qui passent sous les bâtiments, avec les frais qui pourraient aller de pair avec ça. C'est tout simplement pour ne pas alourdir l'engagement de la mairie. Je rappelle que sur Kerandon, nous avons un investissement relativement lourd. Nous ne pouvions pas prendre en plus, les 850 000 euros des réseaux. Cela n'empêche que nous avons trouvé un accord par conventionnement sur cette partie qui ne sera pas remise en conformité. Par contre, les autres espaces on les récupère dans le domaine public suivant la règle normale.

M André Fidelin :

Merci pour ces précisions. Là entre autre, il s'agit de la continuité d'un chemin piéton. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

J'ai une question à poser. Si on n'accepte pas la rétrocession, qu'est-ce qui se passe ? Que fait Nexity ?

M André Fidelin :

Pour ici ? C'est un accord que nous avons eu avec....

M Xavier Calvarin :

C'est très simple. Il peut nous empêcher de desservir les deux quartiers en traversant leur domaine, c'est tout. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Pour nous l'intérêt c'est que les gens de Kerandon puissent cheminer à l'intérieur de cet espace sur un espace qui est municipal.

M André Fidelin :

Oui.

Mme Nicole Ziegler :

Il n'y avait pas d'ambiguïté dans ma question de tout à l'heure, je parlais uniquement des espaces verts. Nous avons entendu ce que M Calvarin vient de dire, évidemment, cela paraît logique au niveau des réseaux et notamment sur Kerandon. Je parlais bien des espaces verts.

M André Fidelin :

Bien quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 septembre 2015

25	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

M André Fidelin :

Nous arrivons au terme de ce conseil municipal. Nous retrouvons dans ce tableau des décisions du Maire, les conventions d'occupation temporaire, des avenants aux marchés publics ainsi que les concerts de l'été.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Il semblerait que non.

Le rapport n'entraîne aucun vote, c'est un dont acte.

Nous allons passer à la question ouverte.

Question ouverte du groupe "Concarneau, une nouvelle énergie"

M André Fidelin :

Je la lis, si vous le voulez bien. Vous voulez la lire ? Allez-y je vous en prie.

Mme Gaël Le Meur :

Je vais lire la question que nous vous posons et vous allez nous répondre.

M André Fidelin :

Allez-y, je vous en prie.

Mme Gaël Le Meur :

Face à l'actualité tragique concernant l'exode de populations victimes de conflits et de violation des droits de l'Homme, les élu(e)s de « Concarneau, une nouvelle énergie » souhaitent exprimer leur solidarité envers les réfugiés et veulent connaître les actions concrètes que va mettre en œuvre localement la mairie pour favoriser leur accueil tant au niveau de l'accompagnement auprès de particuliers volontaires que d'initiatives municipales directes ?

M André Fidelin :

En ce qui concerne la réponse, effectivement, suite à l'actualité tragique liée aux migrants et à l'exode des populations victimes de conflits et de barbarie, la France s'est positionnée comme de nombreux pays de la Communauté Européenne pour accueillir de nombreuses familles.

Dans ce cadre, à la fin de l'été, le Préfet du Finistère a sollicité les Maires de différentes villes du Finistère concernant l'accueil de familles de réfugiés syriens.

Un Copil a été créé et s'est réuni le 26 août en présence de représentants des différentes villes du département (Brest, Quimper, Concarneau, Quimperlé, Douarnenez, Carhaix, Landerneau) et de représentants institutionnels tels que la CAF, CPAM, Conseil Départemental, Pôle Emploi, Inspection Académique.

L'objectif était d'accueillir 15 familles syriennes dont 5 à 6 personnes pour chacune (adultes et enfants).

35 personnes seront accueillies dans les villes du Nord Finistère et 35 dans les villes du sud Finistère.

7 familles sont déjà arrivées à Brest. De son côté, Concarneau s'est prononcée favorablement pour l'accueil d'une à deux familles de réfugiés.

Pour ce qui concerne le sud Finistère, les familles devraient arriver en fin d'année. Elles sont pour le moment dans des camps de réfugiés en Jordanie et au Liban.

A Concarneau, elles seront logées dans des T5/T4 du parc social d'Habitat 29 à la ZAC des sables blancs et dans les Résidences de Bougainville, pour Kerandon, compte tenu de la réhabilitation, nous n'avons pas souhaité qu'il soit retenu.

Modalités d'accompagnement social des familles

L'association COALLIA a été désignée (COALLIA est une association nationale) pour s'impliquer activement auprès des communes dans l'aide à la recherche de solutions d'hébergement pour les réfugiés syriens ayant obtenu une protection internationale. En outre, COALLIA a recruté un travailleur social chargé d'accompagner les familles dans toutes leurs démarches.

Ce travailleur social interviendra auprès des familles accueillies à Concarneau et à Quimperlé.

Pour faciliter ce travail d'accompagnement, COALLIA peut s'appuyer sur des référents nommés par chaque institution faisant partie du comité de pilotage.

La ville et le CCAS de Concarneau sont également mobilisés pour apporter tout leur soutien à COALLIA. Les 2 logements dans lesquels seront accueillis les 2 familles seront entièrement équipés et meublés par COALLIA, c'est un financement de l'État.

A terme, en fonction de l'évolution de la situation des familles, ces dernières pourront rester dans leur logement et être titulaires de leur bail. Dans l'attente de l'ouverture des droits au RSA, les familles recevront une allocation de COALLIA.

En ce qui concerne Concarneau, le Cabinet du Maire recense les différentes propositions de particuliers qui seront ensuite remontées à la Cellule de la Préfecture et à COALLIA pour éventuellement apporter une aide en matériel, vêtements lors de l'arrivée des familles en décembre prochain.

A ce jour, ont été recensées :

- Proposition d'un particulier de vêtements femmes et hommes,
- Proposition d'un particulier de vêtements féminins, de meubles et matériels de cuisine,
- Proposition d'un particulier d'un lit 2 personnes + 1 lit 1 personne,
- Proposition d'un particulier de chambre d'hôtes,
- Proposition d'un enseignant retraité de donner des cours de français et d'aider à l'alphabétisation des enfants.

Voilà ce que je peux vous répondre sur ce sujet. Il y a dans un premier temps une prise en charge de la Préfecture. C'est un engagement national. COALLIA est une association nationale qui est chargée de l'accompagnement des familles. Sur le plan local, il faudra qu'il y ait une coordination entre les associations, COALLIA et les particuliers. Voilà ce que je peux répondre sur ce dossier.

Pour conclure, je vous remercie de votre participation et je vous souhaite une bonne soirée.
Merci.

La séance est levée à 22h10.